

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**COMITE NATIONAL DU
RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL DU
RECENSEMENT**

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

***RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)***

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

<p>THEME 1 : EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES</p>
--

ANALYSTES :

Adama **TIENDREBEOGO**, INSD
Hamissou **KANO**, INSD
Zacharie **CONGO**, GTZ/PROSAD

Octobre 2009

AVANT- PROPOS

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS.....	3
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	9
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	11
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	19
INTRODUCTION.....	21
CHAPITRE 1 : ASPECTS METHODOLOGIQUES	23
1.1 OBJECTIFS DE L'EVALUATION	23
1.2 CONCEPTS ET DEFINITIONS	23
1.2.1. Ménage	23
1.2.1.1. Ménage ordinaire.....	23
1.2.1.2 Ménage collectif.....	23
1.2.2 Situation de résidence.....	24
1.2.3 Population de fait, population de droit	25
1.2.4 Date de référence.....	25
1.2.5. Périodes de référence	25
1.2.6. Emigrés	25
1.2.7 Enfants nés vivants et Parité.....	26
1.3. LES ERREURS ET LE CONTROLE DE QUALITE DANS LES RECENSEMENTS	26
1.3.1 Les erreurs dans les recensements	26
1.3.1.1 Les erreurs de dénombrement	26
1.3.1.2 Les erreurs de contenu	26
1.3.1.3 Les erreurs d'exploitation	27
1.3.2 Les contrôles et les moyens de l'évaluation des données	27
1.3.2.1 Les contrôles	27
1.3.2.2 Les moyens de l'évaluation des données.....	28
1.3.3 Les erreurs observées dans les recensements au Burkina Faso.....	29
1.4. LES INDICATEURS RETENUS POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	29
CHAPITRE 2 : ORGANISATION DU RECENSEMENT	35
2.1. CADRE ORGANISATIONNEL	35
2.2. CARTOGRAPHIE.....	35
2.3. RECENSEMENT PILOTE	35
2.4. DENOMBREMENT.....	37
2.5. ENQUETE POST CENSITAIRE.....	39
2.6. TRAITEMENT DES DONNEES	39
2.6.1 Traitement manuel	39
2.6.1.1 Fiches récapitulatives des agents recenseurs en vue de la production des résultats préliminaires	39
2.6.1.2 Transformation de certaines réponses en code	40
2.6.2 Traitement informatique des données	40
2.6.2.1 Saisie.....	40
2.6.2.2 Exploitation et tabulation des données.....	41
2.6.2.3 – Redressement des effectifs	41
2.6.2.4 Production des tableaux d'analyse.....	41
2.6.2.5 Production du fichier des villages	41
2.6.2.6– Création de la base RGPH 2006 sous Redatam-IMIS	42
2.6.2.7 Formation des analystes à la production de tableaux	42
2.6.2.8 Traitement des données de l'EPC.....	42
2.6.2.9 – Difficultés rencontrées	42
CHAPITRE 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DES DONNEES DU RGPH 2006.....	43

3.1 EVALUATION PAR L'EPC	43
3.2 EVALUATION DES CHIFFRES GLOBAUX	44
3.2.1 Estimations de la population	44
3.2.2 Comparaison des populations de fait et de droit	44
3.2.3 Dynamique de la population	45
3.3 EVALUATION DES REPARTITIONS ET DES STRUCTURES	45
3.3.1 Evaluation des rapports de masculinité	46
3.3.2 Evaluation de la structure par sexe et âge	47
3.3.2.1 Pyramide des groupes d'âges	49
3.3.2.2 Rapports des groupes d'âges successifs	53
3.3.3 Evaluation de la fécondité	54
3.3.3.1 Structure par âge de la population en âge de procréer	55
3.3.3.2 Naissances selon l'âge des mères	55
3.3.3.3 Rapports de masculinité des naissances des douze derniers mois	56
3.3.3.4 Comparaison de la population de 0 an et des naissances des 12 derniers mois	58
3.3.3.5 Parités	59
3.3.3.6 Cohérence des données de fécondité par groupe d'âges des femmes	60
3.3.3.7 – Evaluation externe	63
3.3.4 Evaluation des données de mortalité	64
3.3.4.1 Taux de survie des générations	65
3.3.4.2. Taux bruts de mortalité	66
3.3.4.3. Proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères	68
3.3.4.4. La mortalité maternelle	69
3.3.4.5 Méthode de Preston et Coale	70
3.3.5 La fréquentation scolaire	72
3.3.6 Les migrations	74
3.3.7 L'activité économique	75
3.3.8 Proportion de non déclarés pour certaines variables	75
CONCLUSION	77
RECOMMANDATIONS	79
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXES	83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Taux d'omission, coefficients d'ajustement et population ajustée par strate	44
Tableau 3.2 : Population de fait et population résidente par région	45
Tableau 3.3 : Répartition (en %) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement et selon le sexe.....	47
Tableau 3.4 : Proportions de populations ayant un acte de naissance selon le groupe d'âges, le milieu de résidence, et le sexe (%).....	48
Tableau 3.5 : Indices de régularité de la structure par âge et sexe	52
Tableau 3.6 : Ratios des groupes d'âges selon le sexe.....	54
Tableau 3.7 : Rapports de masculinité des naissances déclarées	57
Tableau 3.8 : Effectifs d'enfants nés vivants et effectifs de naissances des 12 derniers mois selon le sexe et rapports de masculinité par région	58
Tableau 3.9 : Comparaison des effectifs des naissances nés au cours des 12 derniers mois et de la population de 0 an et par région.....	59
Tableau 3.10 : Taux de fécondité et parité selon le milieu de résidence	60
Tableau 3.11 : Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence	60
Tableau 3.12 : Parités moyennes, équivalents de parités (national).....	61
Tableau 3.13 : Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âges des femmes	62
Tableau 3.14 : Proportion (%) de parités non déclarées par région.....	62
Tableau 3.15 : Proportion (%) de femmes n'ayant pas déclaré leur naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par région	63
Tableau 3.16 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âges.....	63
Tableau 3.17 : Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité : 1996-2006	64
Tableau 3.18 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF).....	64
Tableau 3.19 : Evolution des taux bruts de mortalité (%0) au cours de la période 1985 – 2006	66
Tableau 3.20 : Taux spécifiques de mortalité (% ₀) selon le groupe d'âges et le sexe (observés)	67
Tableau 3.21 : Répartition des enfants nés vivants, des enfants encore en vie et proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères	68
Tableau 3.22 : Taux d'accroissement par âge	71
Tableau 3.23 : Complétude de l'enregistrement des décès	72
Tableau 3.24 : Effectifs des élèves/étudiants par classe/cycle d'études et sexe selon le recensement de 2006 et les statistiques scolaires de 2006/2007	73
Tableau 3.25 : Proportion (%) de non déclarés pour quelques variables de migrations.....	75
Tableau 3.26 : Proportions de non déclarés de quelques variables de l'activité économique	75
Tableau 3.27 : Proportions de non déclarés selon quelques variables.....	76
Tableau A.1 : Rapports de masculinité des Régions	84
Tableau A.2 : Ratios d'âge par année d'âge	85
Tableau A.3 : Proportion de la population possédant un acte de naissance par région, selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	87
Tableau A.4 : Descendance moyenne du moment selon la région.....	87
Tableau A.5 : Parités moyennes, et Equivalents de parités (Milieu urbain).....	87
Tableau A.6 : Parités moyennes, et Equivalents de parités (Milieu rural).....	88
Tableau A.7 : Cohortes reconstituées par génération et taux de survie	88
Tableau A.8 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour l'ensemble	89

Tableau A.9 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour le milieu urbain	90
Tableau A.10 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour le milieu rural.....	91
Tableau A.11 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts par région	92
Tableau A.12 : Evolution de quelques indicateurs d'état, de 1975 à 2006	92

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Graphique 3.1 :	Rapport de masculinité par année d'âge du Burkina Faso	46
Graphique 3.2 :	Pyramide par année d'âge du Burkina Faso	49
Graphique 3.3 :	Pyramide par groupe d'âges.....	49
Graphique 3.4 :	Pyramide par groupe d'âges (urbain)	50
Graphique 3.5 :	Pyramide par groupe d'âges (rural)	50
Graphique 3.6 :	Pyramide par groupe d'âges (Centre urbain)	50
Graphique 3.7 :	Pyramide par groupe d'âges (Hauts-Bassins urbain).....	51
Graphique 3.8 :	Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux et selon le sexe (indice de Myers)	52
Graphique 3.9 :	Ratios d'âge par sexe	54
Graphique 3.10 :	Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence	55
Graphique 3.11 :	Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères.....	56
Graphique 3.12 :	Répartition des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âges des mères	56
Graphique 3.13 :	Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères	57
Graphique 3.14 :	Nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âges des femmes selon le milieu de résidence	60
Graphique 3.15 :	Parités moyennes et équivalents de parités moyennes	61
Graphique 3.16 :	Taux de survie par génération	65
Graphique 3.19 :	Taux de survie par génération (milieu urbain)	65
Graphique 3.17 :	Taux de survie par génération (milieu rural).....	66
Graphique 3.18 :	Taux de mortalité (%0) par âge et sexe observés.....	67
Graphique 3.19 :	Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés.....	68
Graphique 3.20 :	Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges (données observées)	69
Graphique 3.21 :	Rapports de mortalité maternels par groupe d'âges	70
Graphique 3.22 :	Tracés diagnostics des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$	71
Graphique 3.23 :	Evolution des effectifs du primaire par classe selon le recensement de 2006 et les statistiques scolaires du MEBA	74
Carte 2.1 :	Communes (départements) du recensement pilote.....	36

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BCR	Bureau Central du Recensement
CAT/BCR	Comité d'appui technique au BCR
CNR	Comité National du Recensement
CNS	Conseil National de la Statistique
GPS	Global position system
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
TFG	Taux global de fécondité
cd	Cole et Demeny
br	Brass et Rachad
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPC	Enquête post censitaire
ICNU	Indice Combiné des Nations Unies
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MICS	Multiple Indicators and Cluster's Survey
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RM	Rapport de Masculinité
TR	Tableau Récapitulatif
ZD	Zone de dénombrement

TABLEAU SYNOPTIQUE

VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	
Proportion de célibataires (%)	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
Age moyen au premier mariage (années)	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
Age médian au mariage (années)	
Hommes	23,5
Femmes	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
Taux de célibat définitif (%)	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
FECONDITE	
Taux brut de natalité (‰)	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
MORTALITE	
Taux brut de mortalité (‰)	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
Quotient de mortalité infantile (‰)	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	307,3
MIGRATION	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
SCOLARISATION	
Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

ACTIVITES ECONOMIQUES	
Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
ENFANTS DE 0 – 17 ANS	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
MENAGES ET HABITATION	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
Taille moyenne des ménages ordinaires	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

L'évaluation des données est indispensable pour l'appréciation de leur qualité et de la fiabilité des indicateurs. Dans le cadre de l'évaluation de la qualité des données du RGPH 2006, une évaluation directe, par l'enquête post censitaire de couverture et une évaluation indirecte (examen de la cohérence interne des données et cohérence externe) par comparaison avec d'autres sources, ont été faites.

L'évaluation directe à partir des données de l'Enquête post censitaire de couverture a révélé un taux d'omission de 5,05% au niveau national. Toutefois, au regard des strates d'analyse, Ouagadougou présente le plus fort taux d'omission (15%). Ce résultat a amené le Bureau Central du Recensement à ajuster les données pour cette ville.

L'évaluation indirecte a concerné les principaux résultats suivants :

Comparaison de la population de fait et de droit :

- 14 017 262 personnes ont été recensées comme résidentes (population de droit) contre 13 786 136 personnes (population de fait). Ces résultats suggèrent qu'au moment du recensement, une faible proportion de la population était en visite hors du pays.

Structure par sexe et par âge

- L'examen des ratios d'âges révèle les attractions pour certains groupes d'âges au détriment des groupes d'âges qui les encadrent ;
- Le rapport de masculinité est de 93,4 hommes pour 100 femmes ;
- L'indice de Myers vaut 15,9 pour le niveau national (12,8 pour les hommes contre 18,5 pour les femmes). Ces résultats suggèrent que les hommes déclarent mieux leur âge. L'indice combiné des Nations Unies est de 26,6. Les niveaux de ces indices indiquent que les déclarations d'âges sont relativement acceptables;
- Pour 59,9% des résidents, l'âge a été fourni en années de naissance (64% pour les hommes contre 56,2% pour les femmes).
- L'examen de la répartition des femmes par groupe d'âges révèle une allure irrégulière, caractéristique des mauvaises déclarations d'âge dans les pays en développement en général.

Fécondité

- L'examen des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères montre une allure caractérisée par les mauvaises déclarations de l'âge et des naissances.
- Le rapport de masculinité des enfants nés vivants est de 102,2, ce qui est dans la fourchette admise de 102 à 107 garçons pour 100 filles à la naissance.
- La comparaison des naissances des douze derniers mois et de la population de 0 ans révolus révèle des écarts dus aux mauvaises déclarations.
- La parité moyenne est de 6,3 enfants. L'examen conjoint de cette parité avec les équivalents de parités suggère une sous estimation des naissances des 12 derniers mois. Les tabous culturels sur les décès, les oublis d'enfants décédés peu de temps après la naissance sont entre autres raisons qui contribuent à cette sous estimation.
- Les analyses étant généralement faites sur la base des groupes d'âges, les distorsions dans les déclarations des âges sont ainsi atténuées par ce regroupement.

Mortalité

- Le taux brut de mortalité est de 8,3‰ (méthode directe). Ce niveau observé suggère une sous déclaration des décès et nécessite une estimation indirecte des indicateurs y relatifs comme cela a été fait pour le RGPH de 1996 ;
- La proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères augmente avec les groupes d'âges des mères. On peut donc affirmer que les données sur les enfants nés vivants et survivants sont d'assez bonne qualité car c'est de ces données qu'est déduite la proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères ;
- La proportion de non déclarés selon les variables clés est généralement faible (moins de 5%) ;
- La mortalité maternelle estimée de manière directe est de l'ordre 235 décès maternels pour 100 000 naissances. Toutefois, l'examen sommaire de la qualité des données y relatives suggère un ajustement sur la base de la structure de la population et des décès ;
- Les taux de survie dépassent parfois l'unité. Cet état de fait est généralement imputable aux mauvaises déclarations des âges, toutefois, si la population enregistre des entrées d'une certaine ampleur cela peut donner lieu à des taux au moins égaux à l'unité.

En définitive, les données sont globalement de bonne qualité. Toutefois, la qualité des données de mortalité s'adapte davantage à une estimation indirecte qu'à une estimation directe de la mortalité. Le taux d'accroissement observé de 3,1% sur la période 1996 à 2006, comparativement au taux intercensitaire sur la période 1985-1996 (2,4%) est le résultat de l'accroissement naturel et d'un solde migratoire en baisse. Des études approfondies sur les facteurs explicatifs de cette croissance sont à envisager.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a réalisé son premier recensement général de la population (RGP) en 1975, le deuxième en 1985, et le troisième en 1996. Des enquêtes d'envergure nationale par sondage ont également été réalisées : les enquêtes démographiques de 1960-61 et 1991, les enquêtes démographiques et de santé de 1993, 1998/99 et 2003, les enquêtes MICS de 1991 et 2006, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages de 1994, 1998 et 2003, les enquêtes QUIBB de 2005. Ces enquêtes utilisent le recensement comme base de sondage d'où la nécessité d'une actualisation décennale de cette base. Le recensement fournit des informations au niveau le plus fin du découpage administratif du pays. En outre, les résultats des projections de population sur la base des données des recensements, fournissent le dénominateur pour les indicateurs sectoriels. Toutes ces fonctions du recensement illustrent son importance et justifient l'exigence de qualité et de fiabilité des résultats du recensement.

Du fait de la complexité du recensement (exhaustivité, dénombrement individuel, simultanéité, diversité du personnel), des erreurs peuvent se glisser à toutes les étapes de son exécution. Elles peuvent s'introduire à la conception du questionnaire, pendant la cartographie, le dénombrement de la population, et durant le traitement informatique des données. Par conséquent, il est indispensable d'évaluer la qualité des données avant de les analyser. L'objectif de cet exercice est de garantir la fiabilité des résultats. Une telle évaluation permet de répondre aux éventuelles questions sur les résultats du recensement.

Cette évaluation s'effectue aussi bien sur la cohérence interne des données, l'examen des variables de base telles que l'effectif de population, l'âge et le sexe, l'enquête post censitaire et la comparaison avec d'autres sources de données. Ces comparaisons s'effectuent en tenant compte du niveau géographique des indicateurs, de l'identité des concepts et des définitions et des périodes de référence.

Le rapport de l'évaluation de la qualité du recensement est structuré en trois chapitres :

- Aspects méthodologiques ;
- Organisation du recensement, et
- Evaluation des données du recensement.

CHAPITRE 1 : ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Des erreurs de natures diverses entachent les données collectées auprès des populations. Ces erreurs proviennent notamment du mauvais enregistrement des informations et données par les agents recenseurs et de l'incompréhension des recensés, de la complexité du questionnaire, d'omissions ou doubles comptes de personnes et de mauvaises déclarations. Ces erreurs peuvent également intervenir lors de la saisie des données.

Des méthodes spécifiques permettent d'évaluer l'ampleur de ces erreurs, et au besoin de procéder à d'éventuelles corrections. Le thème « Evaluation de la qualité des données du recensement » a pour objectif d'évaluer la qualité des données en procédant :

- à une évaluation quantitative du recensement ;
- et à un redressement éventuel.

1.2 CONCEPTS ET DEFINITIONS

1.2.1. Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. On distingue deux (2) types de ménage :

1.2.1.1. Ménage ordinaire

Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

Dans les concessions ou dans les maisons habitées par des parents et leurs enfants mariés, les parents sont traités comme étant un ménage différent de ceux formés par ces enfants mariés. Chacun des enfants mariés constitue avec sa (ou ses) femme (s) et ses enfants non mariés un ménage. Par contre, si l'un ou l'autre des parents dépend de son enfant marié, il appartient au ménage de ce dernier.

1.2.1.2 Ménage collectif

Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Les ménages collectifs sont :

- les militaires internés dans une caserne,
- les élèves logés dans un internat public ou privé à la date de référence du recensement,
- les étudiants logés dans les campus universitaires,
- les personnes résidentes logées dans les établissements touristiques (hôtels, auberges, etc.),

- les malades internés dans un établissement hospitalier public ou privé depuis au moins six mois à la date de référence,
- les membres d'une communauté religieuse vivant par exemple dans un couvent, un monastère, une mission,
- les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires,
- les travailleurs logés dans des baraquements d'un chantier temporaire,
- toutes les personnes vivant dans un établissement aux conditions plus ou moins identiques.

1.2.2 Situation de résidence

Tout membre de ménage ayant résidé dans le ménage depuis au moins six mois, ou tout membre qui réside dans le ménage moins de six mois mais qui a l'intention d'y rester, est considéré comme résident.

Les personnes qui ont passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage sont des résidents présents.

Les résidents absents sont ceux qui ont passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur hors de leur ménage de résidence. Si l'absence dure au moins six mois, l'intéressé perd sa qualité de résident du ménage.

Est visiteur, toute personne qui a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans un ménage où il ne réside pas habituellement selon la définition ci-dessus.

Dans certains cas, les personnes absentes de leur ménage d'origine, même pour moins de six mois, ne seront pas enregistrées. Il s'agit des personnes faisant partie des ménages collectifs comme :

- Les détenus dans les établissements pénitentiaires ;
- Les travailleurs logés dans le baraquement temporaire de chantier ;
- Les militaires dans les casernes ;
- Les religieux dans les couvents et séminaires ;
- Les personnes se trouvant dans une situation analogue ;
- Les élèves et étudiants à l'internat au moment du recensement.

Cependant, si les élèves ou étudiants sont en vacances dans leur ménage d'origine au moment du recensement, ils sont enregistrés comme visiteurs

Age

L'âge est l'intervalle de temps, exprimé en années révolues, qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Population en âge de procréer

La population en âge de procréer est la population féminine âgée de 15-49 ans. Toutefois, au regard des naissances chez des femmes de 50-54 ans et de l'intérêt que présente la tranche d'âge 12-14 ans au niveau national, certaines analyses portent sur les femmes de 12-54 ans. Cependant pour les indicateurs conventionnels, c'est la tranche de 15-49 ans qui est retenue.

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes.

1.2.3 Population de fait, population de droit

La population de fait est composée des résidents présents des ménages et des visiteurs, autrement dit tous les membres sans distinction de situation de résidence que l'agent recenseur recense dans le ménage le jour de son passage.

La population de droit est constituée des résidents présents et des résidents absents, c'est-à-dire les membres habituels du ménage.

1.2.4 Date de référence

La date de référence pour le comptage de la population et l'enregistrement de ses caractéristiques est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ; c'est donc une date mobile.

1.2.5. Périodes de référence

- Période de référence pour l'activité économique

La période de référence pour l'activité économique est la semaine qui précède la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage. Cette période de référence est d'une semaine (sept jours).

Exemple : Si un ménage est recensé le 10 décembre 2006, la période de référence pour l'activité se situe entre le 03 décembre 2006 et le 09 décembre 2006.

- Période de référence pour les décès et les naissances

La période de référence pour les décès et les naissances est de -douze mois, c'est-à-dire les douze derniers mois précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Exemple : Un ménage étant recensé le 15 décembre 2006, la période de référence pour les naissances et les décès des douze derniers mois se situe entre le 15 décembre 2005 et le 14 décembre 2006.

- La période de référence pour l'émigration est les cinq dernières années précédant le recensement c'est-à-dire du 1er janvier 2002 à décembre 2006.

- La période de référence pour la résidence à l'étranger est de onze ans. Ce sont les onze dernières années précédant le recensement c'est-à-dire du 1er janvier 1996 à décembre 2006.

1.2.6. Emigrés

Sont considérées comme émigrées :

- les personnes parties depuis plus de six mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis moins de six mois, mais avec l'intention de rester plus de six mois à l'extérieur du pays.

Les femmes parties en mariage avant d'émigrer ne sont pas prises en compte dans leur ménage d'origine.

1.2.7 Enfants nés vivants et Parité

Un enfant né vivant est un enfant qui, à la naissance, a manifesté un signe de vie (cri, respiration, battements de cœurs etc.) même s'il est décédé par la suite. Il s'agit de noter pour chaque femme, le nombre d'enfants nés vivants depuis son premier accouchement jusqu'à la date du recensement. Ceux-ci comprennent :

- les enfants vivant présentement dans le ménage ;
- les enfants vivant hors du ménage ;
- les enfants décédés.

Il s'agit des enfants biologiques de la femme et non des enfants adoptés. Les avortements, les fausses couches et les mort-nés ne sont pas pris en compte.

La parité de la femme désigne le nombre d'enfants nés vivants qu'elle a mis au monde à la date du recensement.

1.3. LES ERREURS ET LE CONTROLE DE QUALITE DANS LES RECENSEMENTS

1.3.1 Les erreurs dans les recensements

Des erreurs de plusieurs natures sont susceptibles d'entacher la qualité des données notamment dans les pays en développement: des erreurs de dénombrement, de contenu, et d'exploitation.

1.3.1.1 Les erreurs de dénombrement ¹

Les erreurs de dénombrement regroupent les doubles comptes et les omissions. Cette situation est liée à l'insuffisance de la cartographie, à la mauvaise compréhension des concepts de la part des agents de collecte et des interviewés, les omissions préférentielles liées à certaines catégories de la population (personnes mobiles, enfants scolarisés hors de leur famille, etc.). En outre, les erreurs dans les déclarations (décès, naissances, etc.) liées aux périodes de référence suite à des omissions volontaires (non déclaration) ou involontaire (oubli, mauvaise perception de la période de référence) font partie de cette catégorie.

1.3.1.2 Les erreurs de contenu

Ces erreurs sont relatives aux enregistrements des caractéristiques individuelles ou collectives des individus. Les non réponses, les réponses illisibles susceptibles de prêter à confusion, les réponses inappropriées ou imprécises, certaines réponses trop détaillées (nom du village au lieu du nom de la commune), les réponses fausses volontaires ou involontaires sont à ranger dans cette catégorie.

- L'âge

Les erreurs sur l'âge, notamment les attractions ou les répulsions pour certains chiffres ont pour conséquence les perturbations des pyramides par âge, des profils de masculinité et des profils de survie de la population. Les mauvaises déclarations des âges notamment des femmes en âge de procréer ont une influence sur la régularité de la fécondité.

¹ Gendreau F : La population d'Afrique. Manuel de démographie

Des indices appropriés permettent de mettre en exergue l'ampleur de ces biais dans les déclarations d'âge. Les déclarations d'âge sont généralement meilleures en milieu urbain qu'en milieu rural compte tenu de la proportion plus élevée de personnes alphabétisées en ville qu'en milieu rural.

- La fécondité

Les omissions d'enfants nés vivants sont souvent liées à la définition du concept d'enfants nés vivants. Les femmes auraient ainsi tendance à ne pas classer dans cette catégorie les enfants décédés peu de temps après la naissance. Il appartient aux agents recenseurs de bien préciser le concept d'enfants nés vivants aux enquêtés. La formation des agents de collecte doit ainsi accorder une grande importance à la définition des concepts.

La question : combien d'enfants nés vivants avez-vous eus ? a permis de recueillir les données sur la parité des femmes de 10 ans et plus. Les erreurs susceptibles d'affecter cette information se présentent ainsi qu'il suit :

- Les omissions d'enfants décédés en bas âge ;
- Les omissions d'enfants vivant ailleurs ;
- Les mauvaises déclarations des âges de la part des femmes ;
- Les femmes à la parité non déclarée ;
- La prise en compte d'un enfant mort-né comme né vivant.

Par ailleurs, le répondant aux questions sur la parité est la femme, mais dans la pratique, il peut arriver que le chef de ménage ou un adulte réponde à ces questions parce qu'elle est absente. Cet état de fait peut induire parfois des biais sur le nombre d'enfants nés vivants de la femme.

La question sur « combien d'enfants sont nés vivants au cours des douze derniers mois » bien que relative à la fécondité récente n'est pas sans poser de problèmes. En plus des problèmes déjà relevés pour la parité, on note la difficulté d'appréciation convenable de la période des douze derniers mois (date de référence), ce qui aboutit à un sous ou sur enregistrement des naissances des 12 derniers mois.

Mortalité

Les omissions d'enfants nés vivants mais décédés peu de temps après la naissance, l'inclusion de mort-nés parmi les enfants nés vivants, les confusions entre femmes n'ayant pas déclaré leur parité et les nullipares, les problèmes de délimitation de la période de référence sont des erreurs de nature à compromettre la qualité des données.

1.3.1.3 Les erreurs d'exploitation

Les erreurs d'exploitation ont lieu après la collecte des données. Elles sont liées aux oublis, pertes ou doubles comptes de documents, aux erreurs de codification et de saisie.

1.3.2 Les contrôles et les moyens de l'évaluation des données

1.3.2.1 Les contrôles

Des erreurs de diverses natures pouvant altérer la qualité des données, l'organisation d'une opération de collecte doit être attentive aux mesures de contrôle de qualité. Parmi ces mesures, on peut retenir :

- le contrôle du travail des agents recenseurs. Le travail de l'agent recenseur doit être régulièrement suivi par les contrôleurs et les superviseurs de terrain. L'agent doit être animé du sentiment que son travail est suivi et présente le plus grand intérêt pour la

mise en place des politiques et programmes de développement. A cet effet, des ré interviews de ménages déjà enquêtés par l'agent font partie des moyens pour s'assurer du bon déroulement et de la qualité de la collecte des données en plus du contrôle des questionnaires sur le terrain ;

- Le contrôle de la complétude des documents de collecte ainsi que le contrôle de la vraisemblance des résultats. Ce contrôle vise à s'assurer qu'aucun document n'est omis et que toutes les unités ont effectivement été interviewées. Le contrôle de vraisemblance porte, entre autres, sur la taille moyenne des ménages, le rapport de masculinité et par zone de dénombrement pour s'assurer de la régularité des données collectées ;
- Les contrôles au moment de la codification et de la saisie des données. Ces contrôles se font à travers des contrôleurs et des superviseurs à l'instar du dispositif à utiliser pour la collecte des données. Pendant ou avant la codification, des contrôles de cohérence supplémentaires doivent être effectués, puis des décisions doivent être prises sur les cas d'irrégularités par l'équipe technique chargé de la conduite et de la gestion de l'opération avant l'acheminement des documents à la saisie. La double saisie des données permet de contrôler les éventuelles erreurs de saisie. A la fin de la saisie, l'édition des erreurs constitue également des contrôles des données avant la phase de tabulation et d'analyse.

1.3.2.2 Les moyens de l'évaluation des données

Les moyens internes d'évaluation

Ces moyens internes concernent l'évaluation des données recueillies sur le terrain. Cette évaluation est soit directe soit indirecte.

L'évaluation directe se fait par les résultats de l'enquête post censitaire de couverture (EPC). Cette enquête post censitaire doit intervenir dans un délai d'un à deux mois après le dénombrement général de la population. C'est une enquête par sondage qui permet d'estimer les erreurs de couverture du recensement. En plus de cet objectif, elle peut permettre d'évaluer les erreurs de contenu sur certaines variables d'importance du recensement.

L'évaluation indirecte se fait à travers les méthodes de l'analyse démographique. Celles-ci permettent d'apprécier la structure par sexe et par âge, à partir des rapports des âges et du rapport de masculinité, ainsi que d'autres indices spécifiques tels que ceux de Whipple, Myers, Bachi, pour la préférence des âges terminés par certains chiffres et l'Indice Combiné des Nations Unies, pour la régularité de la structure par âge. Les calculs sont effectués à l'aide du logiciel "Population Analysis Spreadsheet" (PAS) du Bureau de Recensement des Etats Unis. Le module AGESEX est utilisé pour apprécier la régularité de la structure par âge, tandis que le module SINGAGE sert à déceler les préférences pour les âges terminés par certains chiffres.

Les indices de Myers et de Bachi permettent de mesurer l'importance de l'attraction ou de la répulsion de certains chiffres dont la terminaison est comprise entre 0 et 9. La valeur de l'indice de Myers varie entre 0 (aucune attraction ou répulsion) et 180 (tous les âges déclarés se terminent par un seul chiffre) alors que celle de Bachi varie entre 0 et 90 (avec pratiquement les mêmes significations que les indices de Myers).

L'Indice Combiné des Nations Unies associe les indices relatifs au rapport des groupes d'âges et ceux se rapportant aux rapports de masculinité. L'Indice Combiné des Nations Unies est obtenue de la manière suivante:

$$\text{ICN} = 3 \times \text{Indice du rapport de masculinité} + \text{Indice du rapport des groupes d'âges masculins} + \text{Indice des groupes d'âges féminins}.$$

La complétude des informations est un indicateur de la qualité des données et est très utilisée dans les opérations de collecte pour apprécier la qualité des informations recueillies.

L'évaluation de la qualité des données à travers les différentes opérations de collecte se fait aussi bien à travers le calcul d'indicateurs mais aussi à l'aide de représentations graphiques qui fournissent au lecteur la structure visuelle des données.

Les moyens externes d'évaluation

L'évaluation externe rapproche les résultats du recensement de ceux d'autres sources et utilisent les taux de survie par génération pour vérifier l'exactitude des déclarations des âges.

Les comparaisons externes avec d'autres sources doivent cependant être attentives aux définitions de contenu, au type d'opération (recensement ou enquête), à la représentativité des résultats des sources en comparaison.

1.3.3 Les erreurs observées dans les recensements au Burkina Faso

Le Burkina Faso a organisé est à son quatrième recensement. Les problèmes relevés au cours des recensements précédents concernent, entres autres :

- Des refus de réponses ;
- La mise à disposition tardive et insuffisante des moyens de contrôle et de supervision ;
- Des insuffisances cartographiques se traduisant par des zones de dénombrement de très petites ou de très grandes tailles et des difficultés de repérage des limites de certaines zones de dénombrement ;
- L'insuffisance de la sensibilisation se traduisant par le peu d'engouement dans certaines localités à se faire recenser.

Les erreurs observées dans ce recensement concernent :

- les déclarations d'âge, se traduisant par des pyramides par année d'âge, des rapports de masculinité aux allures irrégulières et des taux de survie dépassant parfois l'unité;
- Une sous déclaration des naissances des derniers mois ;
- Une sous déclaration de la mortalité ayant donné lieu parfois à l'utilisation de méthodes indirectes d'estimation des indicateurs y relatifs (cas du RGPH de 1996).

1.4. LES INDICATEURS RETENUS POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

1. La proportion de non déclarés

Nombres d'informations manquantes pour la variable

$$\text{Proportion de non déclarés} = \frac{\text{Nombres d'informations manquantes pour la variable}}{\text{Nombre total d'enregistrements de la variable}} \times 100$$

Les proportions de non déclarés indiquent le niveau de fiabilité des indicateurs relatifs à la variable. Une variable avec un taux de réponse faible indique des biais possibles dans le niveau des indicateurs calculés.

2. La proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères et la mortalité générale

C'est le rapport entre le nombre d'enfants décédés pour un groupe d'âges des mères et le nombre total d'enfants nés vivants de ce groupe d'âges

Selon Hill, les proportions d'enfants décédés par groupe d'âges des mères doit croître ou décroître avec le groupe d'âges des mères. Si ce schéma n'est pas suivi, les mères ont omis de déclarer des enfants nés vivants ou des enfants décédés.

Les proportions d'enfants décédés augmentent normalement avec le groupe d'âges des mères (compte tenu des conditions sanitaires généralement meilleures des jeunes générations de femmes), mis à part le groupe d'âges 15-19 ans qui est souvent incompatible avec les groupes d'âges suivants, probablement du fait du risque de décès élevé pour les enfants de très jeunes femmes².

Concernant la mortalité générale, dans les pays à forte mortalité comme le Burkina Faso, la courbe des taux de mortalité par âge a une forme en U. Tout écart par rapport à ce schéma est indicateur de l'irrégularité des données.

3. Le rapport de masculinité

$$\text{Rapport de masculinité} = \frac{\text{Effectif des hommes}}{\text{Effectif des femmes}} \times 100$$

Il mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est calculé en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes

Le rapport de masculinité doit être compris entre 102 et 107³ et ne doit pas croître avec l'âge (exclus le groupe d'âges 15-19 ans). On s'attend ainsi à une courbe de rapports de masculinité assez régulière marquée par des variations de faibles amplitudes.

Le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural du fait de l'émigration sélective des hommes vers les villes. Toutefois, si à la naissance, il survient plus de garçons que de filles, par la suite le rapport de masculinité s'inverse en faveur des filles sous l'effet différencié de la mortalité par sexe.

4. Le rapport des groupes d'âges successifs

$$\text{Rapport des groupes d'âges successifs} = \frac{P_x}{\frac{1}{2}(P_{x-5}, P_{x+5})} \times 100$$

Cet indicateur évalue la régularité des distributions par sexe et par groupe d'âges. Son calcul est basé sur l'hypothèse selon laquelle l'effectif d'un groupe d'âges donné devrait sensiblement être égal à la demi somme des effectifs des groupes d'âges encadrants. Ainsi, les rapports des groupes d'âges sont les rapports de l'effectif du groupe d'âges considéré à la moyenne - ou demi somme - des effectifs des groupes d'âges encadrants. Ce rapport est multiplié par 100.

Si la valeur est supérieure à 100, cela voudrait dire que les effectifs correspondant à l'âge x, ont bénéficié de ceux des âges encadrants ; au contraire si la valeur est inférieure à 100, alors, les effectifs des âges encadrants ont plutôt bénéficié des effectifs de l'âge x.

² Gendreau et al. Estimations indirectes en démographie africaine

³ HILL

5. Le taux de survie

$$\text{Taux de survie} = \frac{\text{Effectif (x+10,x+15)}}{\text{Effectif (x,x+5)}} \times 1000$$

Le taux de survie mesure la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur. Il permet d'apprécier l'exactitude de la répartition par âge et sexe. Pour cela, il faudrait retrouver dans la population de 2006, les générations présentes en 1996. Il est obtenu en rapportant l'effectif des générations âgées d'au moins 10 ans à celles des générations correspondantes en 1996. En général, les taux de survie décroissent avec les groupes d'âges. En outre, le taux de survie est généralement plus élevé pour le sexe féminin comparativement au sexe masculin.

La comparaison des effectifs des générations avec le RGPH passé est un indicateur de la qualité des données. En effet, les effectifs de générations s'amenuisent avec le temps sous l'effet de la mortalité. Ainsi, les courbes des générations reconstituées du RGPH 2006 doivent se situer théoriquement en dessous de celles des sources antérieures. En outre, l'allure des courbes ainsi superposées offre l'opportunité d'en observer les distorsions.

6. Le taux d'accroissement de la population :

$$r = \sqrt[t]{\frac{P_1}{P_0}} - 1$$

r : Représente le taux d'accroissement intercensitaire ;

P_1 : La population de l'année 2006 ;

P_0 : La population en 1996 et

t : représente l'intervalle de temps en années entre 1996 et 2006 ($t=10$ ans).

7. L'indice de Whipple

Cet indice évalue la régularité des déclarations d'âges. La méthode de calcul de cet indice est décrite comme suit : on calcule l'effectif total des personnes âgées de 23 à 62 ans. Ensuite, on effectue la somme des effectifs de l'intervalle 23-62 ans dont les âges se terminent par 0 et par 5, soit P_i l'effectif de la population par année d'âge donnée, désignons par I_w l'indice de Whipple, alors on peut écrire :

$$I_w = 5 \cdot (P_{25} + p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{55} + p_{60}) / (23 + p_{24} + p_{25} + p_{26} + p_{27} + \dots + p_{60} + p_{61} + p_{62})$$

En examinant la préférence pour les âges se terminant par «0» et «5», alors on calcule $I_w(0)$ et $I_w(5)$

$$\text{Pour apprécier « 0 » on a : } I_w(0) = 10 (p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{60}) / \left(\sum_{i=23}^{62} p_i \right)$$

$$\text{Pour apprécier « 5 » on a : } I_w(5) = 10 (p_{25} + p_{35} + p_{45} + p_{55}) / \left(\sum_{i=23}^{62} p_i \right)$$

L'interprétation est la suivante :

Si $I_w=0$, il y a répulsion totale des âges se terminant par 0 et 5.

Si $I_w=5$, il y a une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5.
 Si $I_w<1$, il y a répulsion des âges se terminant par le 0 et 5.
 Si $I_w=1$, il n'y a aucune préférence
 Si $1<I_w<5$, il y a attraction, d'autant plus forte que w est voisin de 5.

Par ailleurs l'annuaire démographique des Nations Unies 1955 (Gilles Roger et al, 1981, p141) donne :

$W < 1,05$: données très exactes
 $1,05 \leq w \leq 1,099$: données relativement exactes
 $1,10 \leq w \leq 1,249$: données approximatives
 $1,25 \leq w \leq 1,749$: données grossières
 $1,75 \leq w$ données très grossières

8. Indice de Myers

L'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges terminés par chacun des chiffres de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentielle. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (Gendreau, 1993, p. 177).

En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Les chiffres dont le pourcentage est supérieur à 10 %, donc qui ont un écart par rapport à ce chiffre qui est positif sont attractifs. Par contre, les chiffres qui présentent un écart négatif sont répulsifs.

9. Indice de Bachi

L'indice de Bachi considère la population comprise entre 23 et 72 ans. Bachi a sélectionné des constituants pour le calcul de son indice sous la forme de numérateur A_u et de dénominateur B_u pour chaque chiffre terminal de l'âge u . Si les âges sont bien déclarés, les rapports sont égaux à 10%. L'indice de Bachi s'obtient en faisant la différence des rapports avec 10 puis en faisant la somme des différences positives. Il peut varier entre 0 (aucune préférence) et 90 (tous les âges déclarés se terminent par le même chiffre). Le résultat est généralement peu différent de la moitié de l'indice de Myers. Les données nécessaires au calcul sont les mêmes que celles requises pour les indices de Myers et Whipple (Gendreau, 1993, p. 178).

10. Indice combiné des Nations Unies (ICN)

L'ICN « se calcule à partir de répartitions par groupes d'âges, et non plus par année d'âge, et il mesure la régularité des répartitions par sexe et âge :

- On calcule pour chaque sexe les différents rapports des groupes d'âges C_i obtenus en divisant l'effectif d'un groupe d'âges A_i par la demi somme des effectifs des deux groupes d'âges encadrant B_i ;
- On calcule pour chaque sexe les écarts D_i par rapport à 100 des différents groupes d'âges et l'on fait la moyenne des valeurs absolues de ces écarts : c'est l'indice du rapport des groupes d'âge ;
- On calcule les différences F_i entre rapports de masculinité, et E_i des groupes d'âge successifs ; on fait la moyenne des valeurs absolues de ces différences : c'est l'indice du rapport de masculinité ;

- L'indice combiné des Nations Unies est égal à la somme des indices du rapport des groupes d'âges pour chacun des deux sexes, et de trois fois l'indice du rapport de masculinité.

Les Nations Unies préconisent de limiter le calcul des rapports des groupes d'âges et des rapports de masculinité aux groupes d'âges jusqu'à 70 ans. Car au dessus de cet âge, les séries connaissent des variations importantes. » (F. Gendreau : La population de l'Afrique (1991).

11. Indicateurs de qualité de la fécondité

-La parité

La parité des femmes croît avec l'âge et toute entorse à ce schéma est un signe éventuel d'omission d'enfants nés vivants. Des méthodes permettent d'évaluer numériquement l'existence d'omissions :

$$TFG = P_3^2 / P_2 \text{ (A) (Coale et Demeny, NU, 1967)}$$

$$TFG = P_2(P_4/P_3)^4 \text{ (B) (Brass et Rachad, 1979)}$$

P_2 , P_3 et P_4 désignent respectivement les parités pour les groupes d'âges 20-24, 25-29, et 30-34 ans. Si $\min(A, B) > P_7$, il y a omission des naissances vivantes (P_7 =parité du groupe d'âges 45-49 ans)

-Le quotient P/F

Une autre méthode basée sur les quotients P/F permet aussi de vérifier la cohérence des données de fécondité (naissance des 12 derniers mois et enfants nés vivants). Les équivalents de parité F sont basés sur la fécondité du moment. Lorsque ces rapports dépassent généralement l'unité dans les groupes d'âges, il y a, à l'évidence des incohérences entre parités déclarées, et équivalents de parité. Une décroissance de ces rapports selon le groupe d'âges est signe d'une sous estimation des naissances des 12 derniers ou d'une évolution récente de la fécondité. Toutefois, si la représentation graphique de ces 2 grandeurs révèle que la courbe des équivalents de parité est en dessous de celle des parités déclarées, alors on en conclue qu'il y a assurément une omission d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DU RECENSEMENT

2.1. CADRE ORGANISATIONNEL

Le quatrième recensement de la population et de l'habitation de 2006, à l'instar d'autres recensements, a été conduit sous la direction d'un certain nombre d'organes :

- Le Comité National du Recensement (CNR) et ses démembrements (région, province, commune et village) chargé d'étudier tous les problèmes d'ordre administratif et institutionnel du recensement et de prendre toutes les initiatives pertinentes pour assurer le bon déroulement du recensement ; il est présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de tutelle du recensement ;
- Le Bureau Central du Recensement (BCR) chargé de planifier et exécuter le recensement sur tout le territoire. Il conçoit méthodologiquement, coordonne, exploite et publie les résultats du recensement, il est présidé par le Directeur Général (DG) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ;
- Le Comité d'appui technique du BCR (CAT/BCR) qui est la structure d'opérationnalisation des activités du recensement. Il est sous la responsabilité du DG de l'INSD.

Les activités du RGPH 2006 ont bénéficié de l'appui de l'UNFPA à travers la mise à disposition d'un Conseiller technique principal ayant une grande expérience des opérations de recensement, des missions d'appui de l'Equipe d'appui technique de l'UNFPA à Dakar durant la préparation du dénombrement et l'enquête post censitaire et d'experts durant l'exploitation et l'analyse du recensement.

2.2. CARTOGRAPHIE

Les travaux de cartographie se sont déroulés d'avril 2005 à octobre 2006 selon les étapes ci-après :

- Les travaux préparatoires de bureau;
- Le recrutement et la formation du personnel ;
- Le déploiement du personnel sur le terrain : mars à septembre 2006;
- La constitution des dossiers des contrôleurs et agents recenseurs
- La constitution de la base de données des ZD.

Les difficultés rencontrées pendant les travaux de cartographie sont les suivantes:

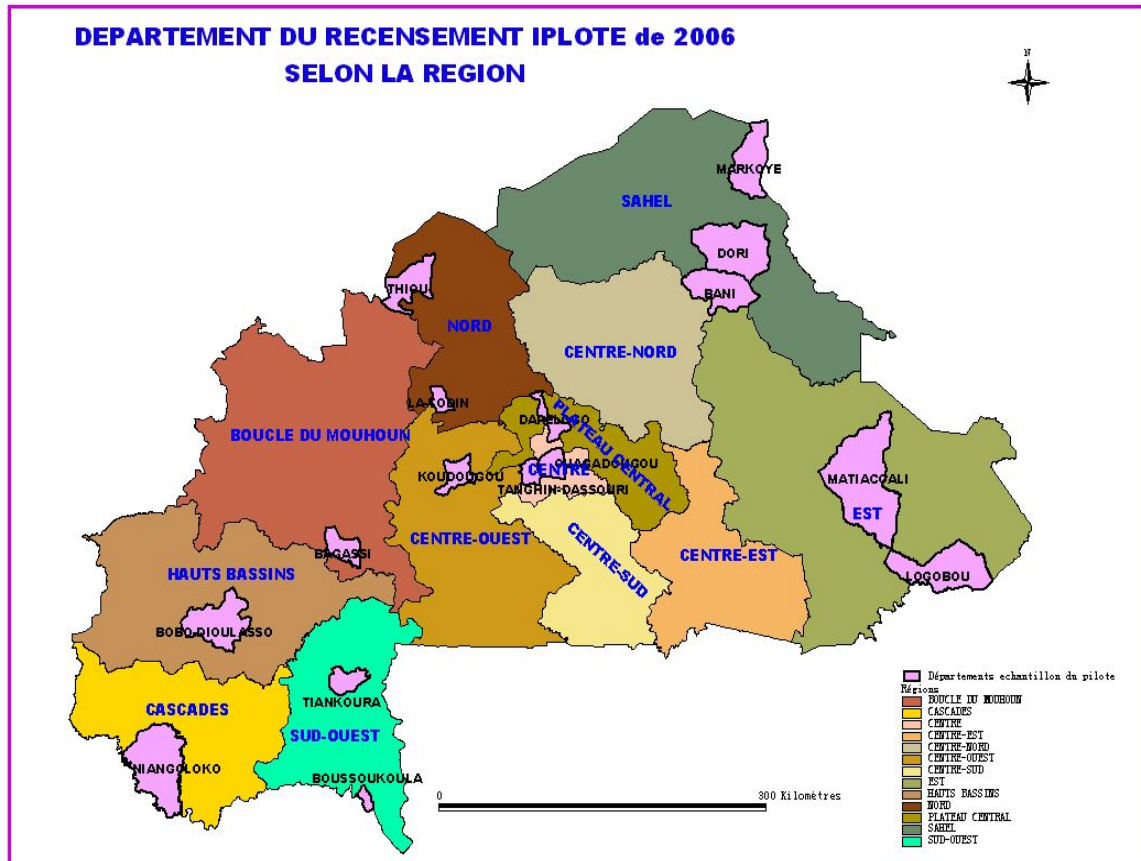
- Les perturbations des supervisions pour indisponibilité de véhicules ou retard dans la prise en charge des équipes de supervision;
- La prise en charge tardive des agents qui a eu pour conséquence la baisse du rythme de travail et l'allongement de la durée des travaux de terrain;
- Les GPS prévus n'ont pu être acquis ; ce faisant, des GPS ont été empruntés à d'autres structures pour les travaux de terrain. En outre, d'autres types de matériel n'ont finalement pas été achetés, on peut citer entre autres, le logiciel SIG, le traceur et la tireuse ainsi que le scanner.

2.3. RECENSEMENT PILOTE

Un recensement pilote a été réalisé du 21 mai au 04 juin 2006 dans 98 ZD sélectionnées de façon raisonnée, et représentatives des spécificités géographiques et culturelles du pays. Il a eu pour objectifs spécifiques de :

- apprécier la qualité de toute l'organisation préétablie pour le cas échéant procéder aux ajustements nécessaires (temps, concepts, formulation des questions, qualité du personnel, maniabilité des outils de collecte, etc.) ;
- s'assurer de la qualité des conditions de mise en œuvre établies ;
- tester le questionnaire, les formulaires et manuels ;
- tester la qualité des travaux cartographiques ;
- tester la stratégie de sensibilisation ;
- tester la procédure de mise en œuvre du RGPH 2006.

Carte 2.1 : Communes (départements) du recensement pilote



A l'issue de ce recensement pilote, un certain nombre de recommandations ont été formulées sur la base des insuffisances constatées :

- Mettre un accent particulier sur l'information et la sensibilisation par les médias disponibles, les comités locaux du CNR et les radios locales. Munir les agents recenseurs de badges et de la copie des lettres d'informations aux autorités administratives ;
- Planifier le contenu des formations en insistant sur la définition des concepts et tenir compte du niveau et de l'expérience sur la base d'attestations. Associer des traducteurs en langues nationales à la formation des agents ;
- Mettre un accent particulier sur la formation des formateurs afin de leur donner la même compréhension des concepts ;
- Faire passer le temps de formation d'une semaine à deux semaines afin de permettre aux agents et contrôleurs de bien assimiler le contenu du manuel de l'agent.

- Renforcer la supervision et le contrôle des agents chargés de la cartographie en vue d'avoir des cartes précises et faciles à utiliser et en vue de réduire les disparités observées entre les tailles en population de certaines ZD ;
- Renforcer la supervision et le contrôle des agents recenseurs ;
- Changer le format du questionnaire en un format plus manipulable;
- Mettre à la disposition des superviseurs des véhicules convenables pour la supervision, si possible prévoir une caisse de menues dépenses pour la réparation des éventuelles pannes ;
- Faire une bonne estimation du matériel et des fournitures de collecte : cahiers de recensement, fiches de récapitulation, stylos, craies, crayons, calculatrices, etc. pour éviter les ruptures.
- Prévoir des mobylettes pour les contrôleurs dans le dispositif du dénombrement général.

2.4. DENOMBREMENT

Une campagne de sensibilisation a été organisée par un cabinet de communication recruté à cet effet. La stratégie de communication s'articule autour de cinq grandes composantes qui sont les suivantes :

- Les informations en direction de la presse (conférences, communiqués, interviews, publi-reportages, programmes radio et TV, page web, etc.) ;
- La publicité par les médias (spots et annonces radio et TV, encarts et pages publicitaires, sketches, etc.) ;
- La publicité visuelle (banderoles, affiches, tee-shirts, casquettes, etc.) ;
- La sensibilisation (publicité) directe (correspondances, appels téléphoniques, rencontres, séminaires, dépliants et autres documents) ;
- La sensibilisation au moyen de mégaphone.

La formation du personnel de dénombrement tient une place importante dans les recensements de population. Dans le cas du quatrième Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, la formation a été organisée à trois niveaux : au premier niveau, étaient formés les délégués régionaux et les cadres du BCR, au deuxième niveau, ce fut le tour des Délégués provinciaux et des délégués communaux. Ces derniers ont organisé et assuré au troisième niveau la formation des agents recenseurs parmi lesquels les meilleurs ont été retenus comme des contrôleurs. Chaque formation a duré deux semaines.

L'unité issue du découpage des travaux cartographiques censitaires est la zone de dénombrement (ZD). C'est la portion du territoire attribuée à un agent recenseur. La taille de chaque zone de dénombrement varie de 800 à 1200 habitants. Un ensemble d'environ 5 ZD constitue une zone de contrôle (ZC). Celle-ci est placée sous la supervision d'un contrôleur. Pour faciliter le contrôle et la supervision des travaux de terrain, chaque ordre du découpage administratif a été confié à une catégorie de personnel composé de :

- Délégués Régionaux (13) ;
- Délégués Provinciaux (48) ;
- Délégués Communaux (557) ;
- Contrôleurs de Zones (2 900) ;
- Agents Recenseurs (15 000) ;

soit un total d'environ 20 000 personnes. En outre, des guides ont souvent accompagné pour le dénombrement dans certaines zones.

La période d'enregistrement des données relatives à chaque individu de la population s'est déroulée du 09 au 23 décembre 2006 sur toute l'étendue du territoire national.

La méthode de collecte choisie est le porte-à-porte avec l'interview direct de la population c'est à dire que l'agent recenseur s'adressera aux personnes du ménage. Il remplit le questionnaire (questionnaire ménage) sur la base d'une libre déclaration de chaque personne capable de répondre aux questions posées.

Les renseignements ont été recueillis concession par concession au niveau de la ZD, ménage par ménage au niveau de la concession, individu par individu au niveau du ménage.

La supervision des travaux de formation et du dénombrement a été assurée à quatre (04) niveaux :

- au premier niveau, par des Directeurs régionaux de l'économie et du développement (DRED et DR INSD), dans le rôle de délégués régionaux ont organisé et assuré la formation des délégués provinciaux et communaux avec l'appui des cadres du BCR. En outre, ils ont supervisé la formation des agents recenseurs et coordonné le dénombrement de la population ;
- au deuxième niveau, par les cadres du Bureau Central du Recensement, complétés par des directeurs provinciaux du MEDEV. Ceux-ci ont été désignés délégués provinciaux pendant toute la durée de cette phase. A ce titre, leurs tâches consistaient à :
 - organiser et assurer le suivi des opérations de collecte des données dans la province ;
 - assurer la formation des délégués communaux ;
 - superviser la formation des agents recenseurs ;
 - recevoir et distribuer le matériel de travail aux délégués communaux ;
 - contrôler le travail des délégués communaux, contrôleurs et agents recenseurs, et
 - s'assurer de la couverture complète du recensement dans la province.
- au troisième niveau, par les délégués communaux qui ont eu pour tâches de :
 - former les agents recenseurs et les contrôleurs ;
 - recevoir et distribuer le matériel de travail aux contrôleurs ;
 - superviser et contrôler le travail des contrôleurs et des agents recenseurs ;
 - s'assurer de la couverture complète du dénombrement au niveau de la commune.
- Le quatrième niveau de supervision a été confié aux contrôleurs de zones. Ils ont eu pour tâches d'assurer le contrôle et le suivi des activités au niveau de leur zone de contrôle et veiller à l'application des procédures de collecte conformément aux instructions du Bureau central du recensement enseignées pendant la formation.

Des difficultés de divers ordres ont été rencontrées lors du dénombrement :

- Des insuffisances dans la cartographie de certaines ZD se traduisant par des omissions, des tailles supérieures à la moyenne, des villages mal positionnés
- Des déplacements ou absence de certains ménages au cours de la période de collecte qui coïncide avec les activités de récolte;

- Le temps imparti au dénombrement (14 jours) était trop court pour le volume du travail demandé ;
- Le refus de certains hameaux de culture et quartiers de villages ou encore des ménages de se faire recenser là où ils dépendent administrativement. Les activités de sensibilisation n'ont pas été suffisantes dans certaines localités. Des efforts ont été déployés cependant sur le terrain avec l'intervention des autorités locales pour recenser ces cas.
- Les agents recenseurs mal intentionnés qui ont voulu retarder le travail en espérant une augmentation de leur rémunération au cas où il y aurait prolongation,
- L'insuffisance du carburant pour couvrir à plusieurs reprises les provinces par les délégués provinciaux ;
- Les difficultés d'accès à certaines zones;
- L'insuffisance dans les dispositions de communication prévues pour les délégués provinciaux pour couvrir tous les autres acteurs de terrain (autorités administratives, comités locaux du recensement), et
- l'insécurité persistante sur certaines voies.

2.5. ENQUETE POST CENSITAIRE

Prévue dans la méthodologie du recensement pour évaluer la couverture du dénombrement et la qualité des informations collectées, une enquête post censitaire a été organisée quelques mois après le dénombrement comme recommandé. La collecte sur le terrain a été réalisée du 10 au 24 mars 2007 dans 120 zones de dénombrement. L'échantillon a été choisi de façon aléatoire dans trois strates (Ville de Ouagadougou, autres villes du pays, milieu rural). La supervision des travaux de terrain était assurée par seize (16) cadres du BCR.

Cette enquête a permis d'évaluer le degré de couverture du dénombrement de la population. Elle a également montré que la couverture du dénombrement est meilleure dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

2.6. TRAITEMENT DES DONNEES

Le traitement proprement dit, a été précédé de la centralisation des outils de collecte à Ouagadougou. L'acheminement du matériel de terrain des provinces vers Ouagadougou s'est opéré avec l'appui du Ministère de la défense selon des axes définis par le BCR. Tous les questionnaires, fiches et les divers bordereaux venus du terrain ont été stockés et archivés au Centre International de Conférences de Ouaga 2000 où une salle a été aménagée à cet effet. Le traitement des données a été fait en deux phases : le traitement manuel et le traitement informatique.

2.6.1 Traitement manuel

2.6.1.1 Fiches récapitulatives des agents recenseurs en vue de la production des résultats préliminaires

Le dépouillement manuel a consisté en la saisie sur micro-ordinateurs des fiches récapitulatives (TR1) remplies par les agents recenseurs à la fin du dénombrement. Pour permettre la publication rapide des résultats préliminaires, il a été demandé aux agents recenseurs de faire le récapitulatif de leur travail sur une fiche conçue à cet effet.

La saisie de ces informations a permis de vérifier l'exactitude des calculs effectués par les agents de terrain. Les résultats ont été ensuite présentés sous forme de tableaux et publiés en mars 2007.

2.6.1.2 Transformation de certaines réponses en code

Parmi les variables du questionnaire du RGPH 2006, certaines n'ont pas été pré codées : le lieu de naissance, le lieu de résidence il y a un an, les langues d'alphabétisation, l'occupation principale et la branche d'activité. La codification a concerné ces variables ainsi que les variables d'identification des localités géographiques.

La formation des agents de codification (de niveau BEPC ou plus) a eu lieu en avril 2007 sur la structure et les variables du questionnaire et sur le manuel de codification préalablement conçu : elle a duré 2 semaines. A l'issue de la formation, 150 agents ont été retenus sur la base d'un test d'évaluation pour effectuer la codification des questionnaires du recensement.

Quatre (4) équipes composées chacune d'un coordonnateur, deux superviseurs ou chefs de salle, cinq vérificateurs et trente cinq agents ont réalisé les travaux de codification pendant une période de huit mois et demi.

Des primes de rendement et des sanctions à l'endroit des agents de codification ont été instituées en vue d'inciter à la qualité au travail.

Des difficultés ont été relevées au cours des travaux de codification notamment :

- L'insuffisance du nombre d'étagères pour les questionnaires reçus en salle de codification ;
- Des cas de ZD portant les noms de deux villages ayant donné lieu à des missions d'identification sur le terrain ;
- L'insuffisance des documents et de matériel de travail ;
- L'absence de cadre d'échange entre les superviseurs des différentes salles d'une part et les responsables hiérarchiques d'autre part ;
- L'évaluation des performances en termes de nombre de ménages codifiés, qui ne rend pas compte de la qualité du travail ;
- Le renforcement du contrôle qui a eu une incidence sur le rythme de travail ;
- Le retard de paiement des agents à la fin de chaque mois ralentissant le rythme de travail.

2.6.2 Traitement informatique des données

2.6.2.1 Saisie

La saisie des données a consisté à entrer dans l'ordinateur, les codes attribués à chaque variable lors de la collecte (pour les variables pré codées) ou de la codification (pour les variables ouvertes).

Pour réaliser cette activité, des agents ayant au moins le niveau BEPC, ont été recrutés. Ces agents ont été ensuite formés durant deux semaines sur la structure et les variables du questionnaire, puis sur le manuel, et l'application de saisie préalablement conçus. Cette formation concernait également une quarantaine d'agents retenus sur une liste d'attente, pour palier les éventuels démissions.

A l'issue de la formation, 175 agents ont été retenus et répartis en six équipes (quatre équipes de 36 agents et deux équipes de 15 agents) et entre trois salles de saisie. Chaque

équipe travaillait sous la responsabilité directe de deux superviseurs avec l'encadrement du coordonnateur du traitement.

L'application de saisie a été élaborée à l'aide du logiciel CPro 3.1 et fonctionnait sous forme d'écrans déroulants, à l'image des différentes sections du questionnaire.

Toutes les deux semaines, les statistiques de saisie (rendement à l'heure) étaient produites, et les équipes étaient systématiquement permutées.

Pour assurer une bonne qualité des données, une double saisie a été réalisée à 100% durant le premier mois. Du deuxième au neuvième mois, le taux de double saisie a baissé régulièrement jusqu'à 20%. Une prime de rendement a été instaurée après le 3ème mois de travail, dans le but de permettre l'achèvement de la saisie dans les délais impartis. La saisie a duré neuf mois.

La sécurité des données a été assurée à travers une sauvegarde hebdomadaire des fichiers sur disque dur et CD-ROM.

Des contrôles réguliers ont ponctué la saisie des données :

- Le contrôle d'exhaustivité : il a consisté en la vérification de l'exhaustivité des entités géographiques (région, province, commune, ZD, village) avec des chiffres de population comparables à ceux des résultats préliminaires. Les éventuels problèmes décelés étaient résolus en recourant aux cahiers de recensement stockés dans la salle d'archivage, et
- Le contrôle de cohérence (apurement des données) : il porte sur le contrôle et la correction des éventuelles incohérences dans les données à travers quatre ateliers regroupant des analystes et des personnes ressources en provenance des départements ministériels et des structures internationales ou de recherche. Ce document a ensuite été converti en programmes informatiques sous CPRO avec l'appui technique de l'UNFPA. L'exécution de ce programme sur le fichier agrégé a permis d'éditer les listings d'erreurs et les statistiques des imputations (corrections). L'examen des listings d'erreurs a permis de valider les fichiers ou le cas échéant, de concevoir des spécifications complémentaires pour corriger les erreurs persistantes.

2.6.2.2 Exploitation et tabulation des données

Les données saisies ont été concaténées et apurées. L'apurement a consisté à nettoyer la base. Le fichier apuré a servi à la production des tableaux sur la base du plan de tabulation établi par le BCR.

2.6.2.3 – Redressement des effectifs

Les effectifs de population ont été redressés pour les zones urbaines à l'aide des résultats de l'EPC qui a révélé des taux d'omission élevés pour ce milieu.

2.6.2.4 Production des tableaux d'analyse

Les données ainsi apurées et redressées ont servi à la production des tableaux, sur la base du plan de tabulation défini dans le cadre du plan d'analyse. Plus de deux cent (200) tableaux différents ont été produits selon les régions, provinces et milieu de résidence. Certains ont même été produits par communes.

2.6.2.5 Production du fichier des villages

Parmi les produits du recensement, le fichier des villages est l'un des documents les plus attendus. Aussi, dès la fin de la tabulation, un fichier des villages a été produit. Ce document

fournit la liste de tous les villages par commune, province et région, avec leurs chiffres de population selon des tranches d'âges spécifiques.

2.6.2.6– Création de la base RGPH 2006 sous Redatam-IMIS

Dans le souci de permettre aux différents analystes de produire eux-mêmes les tableaux complémentaires nécessaires à leurs analyses, les données du RGPH 2006 ont été mises sous base de données à l'aide du logiciel Redatam-IMIS. Ce logiciel offre l'avantage de présenter sur une même plateforme des bases de données de plusieurs sources et également.

2.6.2.7 Formation des analystes à la production de tableaux

Une formation de deux semaines aux différents modules, à la production des tableaux et leurs exportations vers d'autres formats (Excel, etc.) du logiciel Redatam-IMIS a été initiée à l'intention de la quarantaine d'analystes.

2.6.2.8 Traitement des données de l'EPC

L'Enquête Post Censitaire (EPC) a concerné 120 ZD, soient 32 069 ménages et 142 579 individus. Les 120 ZD ont été tirées dans trois strates distinctes : Ouagadougou (60 ZD), autres villes (30 ZD), milieu rural (30 ZD).

La saisie des données a été réalisée en deux semaines par 40 agents, à l'aide d'une application conçue en CSPro. La double saisie (vérification) des questionnaires a été effectuée à 100%, afin d'éliminer toutes les erreurs de saisie.

A la fin du processus de saisie, vérification et correction des données de l'EPC, environ cinquante tableaux ont été produits sur la base des maquettes fournies à la Division Traitement.

2.6.2.9 – Difficultés rencontrées

Des difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des données, on peut retenir :

- une absence de définition de certains concepts ou variables apparaissant sur les maquettes des tableaux demandés (décès maternels, migrants, non migrants, etc.), source d'interprétations subjectives, et
- Des rapports quelque fois tendus avec des analystes qui ne percevaient pas la nécessité de fournir les maquettes des tableaux nécessaires à la production de ces derniers.

Concernant l'EPC:

- les codes de certains arrondissements de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso étaient mal renseignés, et
- certains sachets censés ne contenir que les questionnaires d'une seule ZD, contenaient ceux de plusieurs ZD rendant difficile la gestion des identifiants.

Toutes ces précautions et dispositions prises depuis les étapes préparatoires du recensement jusqu'au traitement des données ont contribué à réduire les erreurs et confortent l'idée que les données collectées sont de qualité acceptable. Les résultats de l'enquête post censitaire et les tests de qualité dans le chapitre suivant aideront à apprécier la couverture géographique et le contenu de certaines variables.

CHAPITRE 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DES DONNEES DU RGPH 2006

3.1 EVALUATION PAR L'EPC

Les résultats de l'enquête post censitaire de couverture fournissent une évaluation directe des données du RGPH. A cette fin, après le dénombrement général de la population en décembre 2006, une enquête post censitaire a été réalisée en mars 2007 dont les objectifs sont :

Objectif général : Mesurer les erreurs de couverture et de contenu du recensement de 2006 pour une meilleure interprétation des résultats.

Objectifs spécifiques :

- Estimer la couverture du recensement de 2006, et au besoin, procéder au redressement des résultats;
- Evaluer la qualité des réponses pour certaines variables importantes ;
- Evaluer la qualité des ZD censitaires en tant que base de sondage pour les enquêtes intercensitaires ;
- Déceler les problèmes de concept et de méthodologie pouvant être améliorés pour les recensements à venir.

L'appariement des données des zones de dénombrement (ZD) de l'EPC avec leurs correspondants du RGPH 2006, a fourni la mesure de la couverture du recensement dans les strates définies de sondage : Ouagadougou, autres villes et milieu rural. L'exploitation de ces résultats a fourni une mesure du niveau de couverture du dénombrement de la population par strate. Le taux de couverture du dénombrement au niveau national est de 95%. Les taux de couverture pour la strate « Autres villes » et la strate « Rurale » sont au moins égaux à 95%. La ville de Ouagadougou enregistre le taux de couverture le plus faible 85%, soit un taux d'omission de sa population de 15%. Au regard de ces résultats, la population du milieu urbain a fait l'objet d'un ajustement.

Le redressement de la population urbaine a consisté en la prise en considération dans la strate urbaine d'un échantillon de zones de dénombrement d'une taille en population équivalent au complément d'effectifs. Ce complément d'effectif est obtenu sur la base du taux d'omission révélé par l'EPC pour la strate à ajuster.

A l'issue de ce redressement, la population totale s'établit à 14 017 262 résidents.

Tableau 3.1 : Taux d'omission, coefficients d'ajustement et population ajustée par strate

Strate	Taux d'omission en %	Coefficient d'ajustement	Population recensée	Population ajustée
Ouagadougou	14,8	1,17	1 287 308	1 475 839
Autres villes	5,2	1,05	1 627 223	1 706 128
Rurale	3,5	1,00	10 770 677	10 835 295
TOTAL	5,0	-	13 685 208	14 017 262⁴

3.2 EVALUATION DES CHIFFRES GLOBAUX

3.2.1 Estimations de la population

Le chiffre de population de 14 017 262 n'inclut pas celle des ménages collectifs représentant 55 341, soit 0,4% de l'ensemble de la population qui s'établirait ainsi à 14 072 603. Compte tenu de leur faible proportion, et surtout du fait que toutes les caractéristiques n'ont pas été enregistrées pour cette population comptée à part, les analyses thématiques sont basées sur la population des ménages ordinaires.

Les résultats des projections sur la base des données du recensement de 1985 ont fourni un chiffre de population estimatif de 14 185 000 habitants, tandis que ceux du RGPH de 1996 ont estimé la population à 13 117 147 pour l'année 2006. La source de ces écarts réside dans les taux d'accroissement intercensitaires utilisés pour ces différentes projections : un taux d'accroissement observé de 2,7% entre 1975 et 1985 pour les projections de 1985, et 2,4% entre 1985 et 1996 pour les projections de 1996.

A la lumière des résultats du RGPH de 2006, le taux d'accroissement intercensitaire observé au cours de la période de 1996 à 2006 est de 3,1%. Ce niveau élevé par rapport à celui de la période intercensitaire précédente suggère un accroissement plus important de la population.

3.2.2 Comparaison des populations de fait et de droit

Dans l'hypothèse d'une population fermée, la population de droit et la population de fait sont égales. En effet, les résidents absents sont normalement enregistrés comme visiteurs ailleurs sur le territoire national.

La population résidente du Burkina Faso est de 14 017 262 alors que la population de fait est de 13 786 136. Cet écart tient au fait que des visiteurs n'ont été enregistrés nulle part sur le territoire national parce qu'ils étaient à l'extérieur du pays. Ce constat avait aussi été fait lors du recensement de 1996. Les régions les plus concernées sont le Centre Est, le Sahel et l'Est. Ces écarts entre population de fait et population de droit caractériseraient une certaine mobilité au sein de la population.

⁴ Ce total n'inclut pas la population des ménages collectifs

Tableau 3.2 : Population de fait et population résidente par région

Région	Population de fait (PF)	Population résidente (PR)	PR-PF
Boucle du Mouhoun	1 427 204	1 442 749	15 545
Cascades	525 829	531 808	5 979
Centre	1 718 296	1 727 390	9 094
Centre-Est	1 100 767	1 132 016	31 249
Centre-Nord	1 183 844	1 202 025	18 181
Centre-Ouest	1 177 605	1 186 566	8 961
Centre-Sud	619 110	641 443	22 333
Est	1 185 641	1 212 284	26 643
Hauts-Bassins	1 448 635	1 469 604	20 969
Nord	1 161 589	1 185 796	24 207
Plateau Central	684 947	696 372	11 425
Sahel	940 487	968 442	27 955
Sud-Ouest	612 182	620 767	8 585
Burkina Faso	13 786 136	14 017 262	231 126

3.2.3 Dynamique de la population

L'examen des effectifs globaux par comparaison avec les résultats du RGPH passé indique une augmentation du taux d'accroissement de la population

En effet, le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 2,4% entre 1985 et 1996, à 3,1% entre 1996 et 2006. Le Burkina Faso a connu un déplacement important de populations de la Côte-d'Ivoire entre 1996 et 2006. Toutefois, l'ampleur reste mal connue à ce jour. Aussi, des études approfondies sur cette question méritent d'être conduites pour apporter plus d'éclaircissements, et quelques analyses pourraient être faites des données disponibles.

Le taux brut de natalité (naissance pour 1000 habitants) étant de 46‰ et le taux brut de mortalité de 11,8‰ pour le Burkina Faso, il en découle un taux d'accroissement naturel de 3,4% qui est supérieur au taux d'accroissement global de 3,1%. Ce résultat suggère que le Burkina Faso est encore un pays d'émigration. Ainsi, l'accroissement rapide de la population du Burkina Faso serait surtout le fait de l'accroissement naturel. La croissance démographique est liée à la fécondité relativement élevée (en moyenne 6,8 enfants par femmes en âge de procréer en 1996 contre 6,2 en 2006) et à la relative baisse du niveau de la mortalité (14,8‰ en 1996 contre 11,8‰ en 2006).

En 1996, le taux d'accroissement intercensitaire observé pour la période 1985-1996 était de 2,4% contre 3,1% de taux d'accroissement naturel, soit une différence de 0,7% ; en 2006, cette différence est de 0,3%. Aussi bien en 1996 qu'en 2006, le Burkina Faso serait demeuré un pays d'émigration toutefois dans une moindre mesure en 2006 qu'en 1996. Il sort moins de personnes au cours de la période de 1996 à 2006 qu'au cours de la période de 1985 à 1996. Il en découle que le taux d'accroissement observé, en augmentation, est le résultat de l'accroissement naturel et d'un solde migratoire en baisse.

3.3 EVALUATION DES REPARTITIONS ET DES STRUCTURES

L'évaluation de la qualité des données est faite à travers l'examen des effectifs et d'indicateurs (taux, proportions, indices etc.) au niveau national, des régions, du milieu de

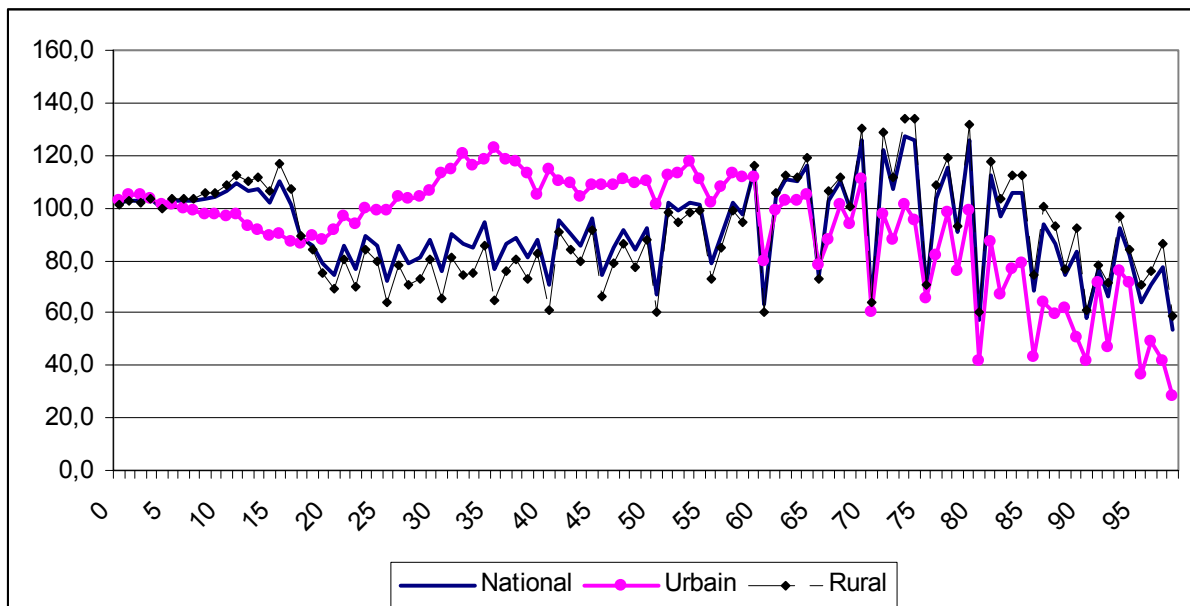
résidence. Pour l'évaluation externe, des comparaisons prudentes devront être faites entre les différentes sources au regard des éventuels changements de définitions ou de contenu.

3.3.1 Evaluation des rapports de masculinité

La courbe des rapports de masculinité (Graphique 3.1) est marquée d'importantes fluctuations pouvant être regroupées comme suit :

- Une première phase caractérisée par la prédominance des effectifs masculins, et ce jusqu'à 16 ans ;
- Une seconde phase caractérisée également par une prédominance des effectifs féminins jusqu'à 50 ans ;
- Une troisième phase marquée par une prédominance des effectifs masculins jusqu'à 84 ans avec cependant les pics et les creux les plus prononcés de la série ;
- Une quatrième phase où on relève une dominante féminine à partir de 85 ans.

Graphique 3.1 : Rapport de masculinité par année d'âge du Burkina Faso



L'allure de la courbe traduit bien la prédominance des effectifs masculins aux jeunes âges, puis l'effet différencié de la mortalité sur les deux sexes (première, deuxième et quatrième phase), la troisième phase traduit probablement le retour de certains émigrés.

Les données du RGPH de 2006 au regard de la courbe de masculinité sont entachées d'irrégularités. De façon générale, au fur et à mesure qu'on avance dans les âges, l'allure de la courbe est de plus en plus irrégulière. Les mauvaises déclarations des âges expliqueraient en grande partie cette situation. La régularité relative de la courbe pour les jeunes âges traduit l'amélioration de l'enregistrement à l'état civil.

Le rapport de masculinité au niveau national est de 93,4 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité est de 99,7 hommes pour 100 femmes en milieu urbain contre 91,6 hommes pour 100 femmes en milieu rural. Cette situation serait imputable à l'émigration sélective des hommes du milieu rural vers l'extérieur et vers les villes.

Les rapports de masculinité des régions oscillent entre 90 et 100 (cf. Tableau A1). Toutefois, certaines régions ont des rapports de masculinité en deçà de 90 qui traduirait une émigration

sélective des hommes : Centre Est, Centre Nord, Centre Ouest, Centre Sud, Nord et Plateau Central.

3.3.2 Evaluation de la structure par sexe et âge

L'examen des rapports de masculinité par année d'âge a révélé des distorsions dans les déclarations d'âge. Une représentation graphique des âges ainsi que le calcul d'indices d'appréciation de l'âge permet de juger du niveau de qualité et de fiabilité des déclarations d'âge.

Forme d'enregistrement de l'âge (date de naissance, année de naissance et nombre d'années d'âge) et possession d'acte de naissance

La forme d'enregistrement de l'âge rend compte de la qualité de l'enregistrement des âges. L'information sur l'âge a été collectée sous différentes formes : le mois et l'année de naissance, l'année de naissance et le nombre d'années. Les agents recenseurs devaient demander les pièces (les actes de naissance, les cartes d'identité, les livrets de famille, les carnets de vaccination, passeports et permis de conduire) permettant de disposer des informations relatives aux dates de naissance des individus. Le tableau 3.3 montre que 18% (contre 12% en 1996) de la population a déclaré le mois et l'année de naissance, 42,3% (contre 39% en 1996) ont déclaré leur année de naissance et 39,7% (contre 49% en 1996) le nombre d'années d'âges. La qualité des déclarations d'âge semble s'être améliorée au cours du temps.

Tableau 3.3 : Répartition (en %) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement et selon le sexe

Forme d'enregistrement de l'âge	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Mois et Année de naissance	9,4	8,6	18,0
Année de naissance seule	21,7	20,6	42,3
Nombre d'années d'âge	17,2	22,5	39,7
Ensemble	48,3	51,7	100,0

La situation n'est donc pas reluisante car environ 4 personnes sur 10 ne connaît ni sa date de naissance (moi et année), ni son année de naissance (année seulement). L'on peut alors s'interroger sur la qualité de la déclaration de l'âge.

Proportions (par groupes d'âges quinquennaux) des personnes ayant un acte de naissance selon le milieu de résidence

La proportion des personnes (par âge) ayant un acte de naissance permet d'apprécier le degré de couverture de l'état civil et d'apprécier la qualité des déclarations de l'âge. Près de 40 % de la population résidente ne possède pas d'acte de naissance, 44% chez les femmes contre 31,4% chez les hommes.

Aux jeunes âges et aux âges avancés, la proportion de personnes ne possédant pas d'acte de naissances est plus élevée qu'aux âges intermédiaires. La conséquence d'une telle situation est les imprécisions des déclarations et les transferts d'âge de groupes d'âges vers d'autres.

Tableau 3.4 : Proportions de populations ayant un acte de naissance selon le groupe d'âges, le milieu de résidence, et le sexe (%)

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	87,3	86,7	87,1	42,1	40,4	41,3	50,0	48,4	49,2
5-9	92,4	91,8	92,1	53,5	49,3	51,5	60,2	56,8	58,5
10-14	95,4	93,8	94,6	61,4	54,4	58,0	68,1	63,3	65,8
15-19	95,1	92,2	93,6	58,9	43,8	51,2	68,7	57,7	63,0
20-24	96,4	93,3	94,8	67,0	43,7	53,7	76,9	57,9	66,4
25-29	96,7	93,2	95,0	75,4	47,4	59,1	82,6	59,4	69,7
30-34	96,6	93,0	94,9	78,7	49,7	62,0	84,8	60,3	71,5
35-39	96,3	92,1	94,3	79,9	50,9	63,2	85,0	60,0	71,4
40-44	96,0	91,7	94,0	80,3	50,7	63,5	84,8	59,6	71,1
45-49	96,0	90,8	93,5	81,2	51,2	64,3	85,1	59,3	71,1
50-54	95,5	88,7	92,3	79,7	46,4	61,3	83,6	54,7	68,1
55-59	95,3	87,7	91,7	80,7	46,2	62,5	83,9	54,1	68,5
60-64	93,6	81,7	87,4	74,7	37,3	54,6	78,4	45,6	60,9
65-69	93,3	81,5	87,1	75,6	38,6	56,9	78,7	46,6	62,4
70-74	90,7	73,5	81,0	67,3	28,9	47,1	71,0	36,9	52,9
75-79	89,2	71,9	79,5	66,3	30,2	47,9	69,7	37,4	53,0
80-84	83,8	63,8	71,0	56,6	22,8	37,9	60,3	30,3	43,3
85 +	76,8	57,2	63,3	43,8	18,2	29,1	47,8	25,4	34,5
Ensemble	94,0	90,8	92,4	60,9	46,2	53,2	68,6	56,0	62,1

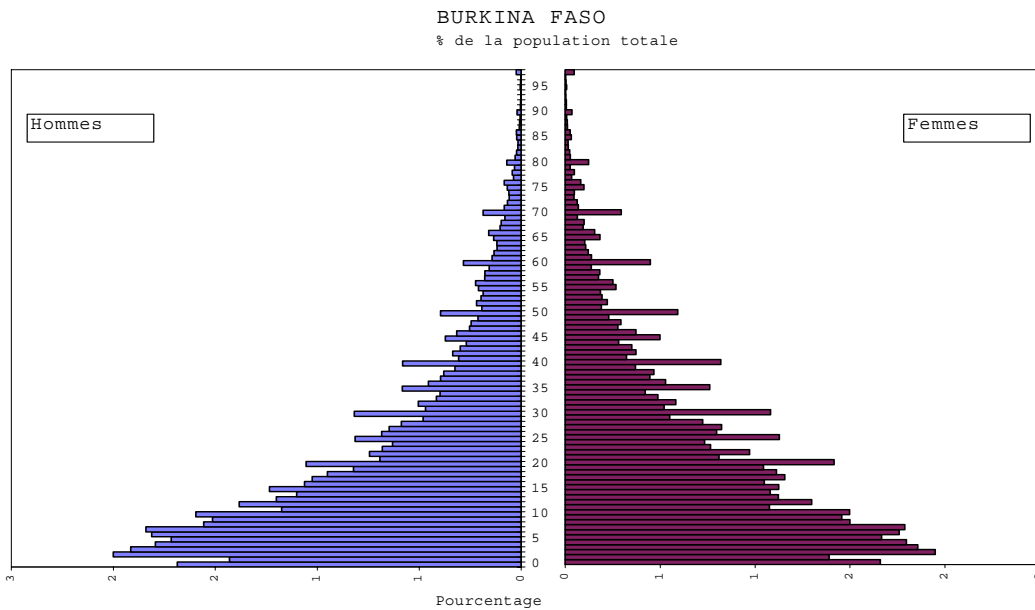
La proportion de personnes possédant un acte de naissance est particulièrement faible au Sahel (22,7%), à l'Est (33,2%) et au Sud Ouest (46,1%) (Tableau A3). Les proportions sont encore plus faibles chez les femmes. Ce constat pourrait avoir pour effet des imprécisions dans les déclarations d'âge plus prononcées dans ces entités administratives.

Pyramide par année d'âge

L'examen de la pyramide des âges renseigne globalement sur la qualité des données sur l'âge.

La pyramide par année d'âge a une allure heurtée et irrégulière. Les pics et les creux de la pyramide indiquent respectivement les répulsions et les attractions pour certains âges.

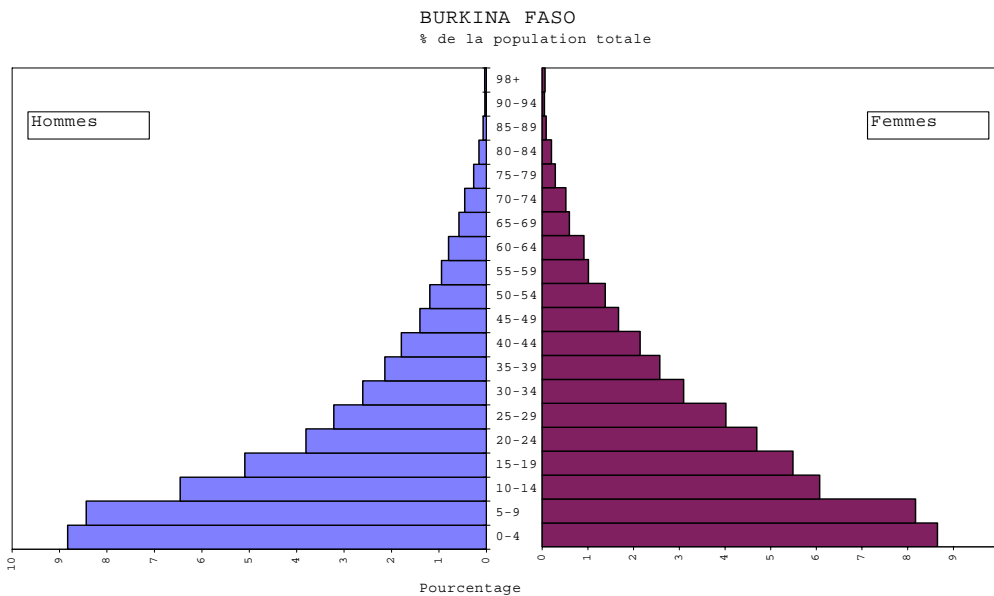
Graphique 3.2 : Pyramide par année d'âge du Burkina Faso



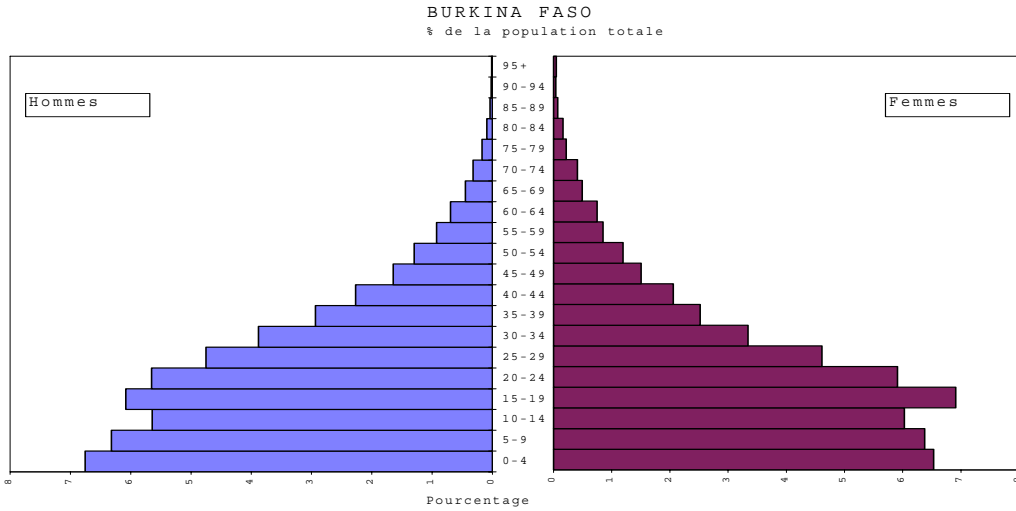
3.3.2.1 Pyramide des groupes d'âges

Le regroupement des âges par groupe d'âges quinquennaux et leur représentation graphique indiquent une allure régulière. Le regroupement a donc permis d'atténuer les biais dans les déclarations d'âge individuel comme l'attestent les pyramides par groupe d'âges (graphiques 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, et 3.7).

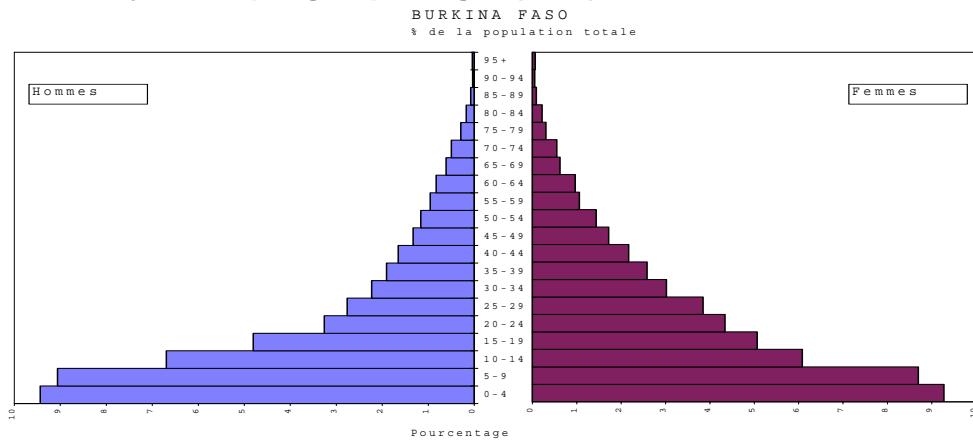
Graphique 3.3 : Pyramide par groupe d'âges



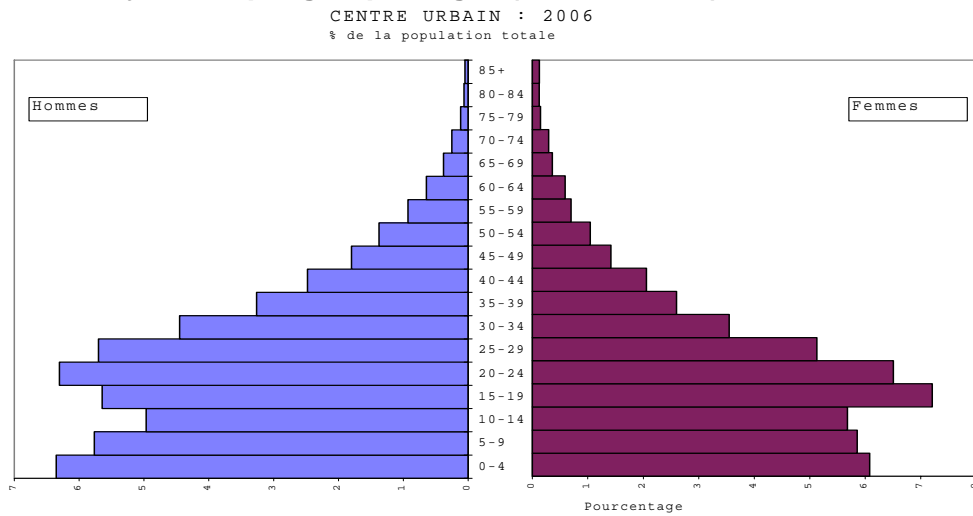
Graphique 3.4 : Pyramide par groupe d'âges (urbain)



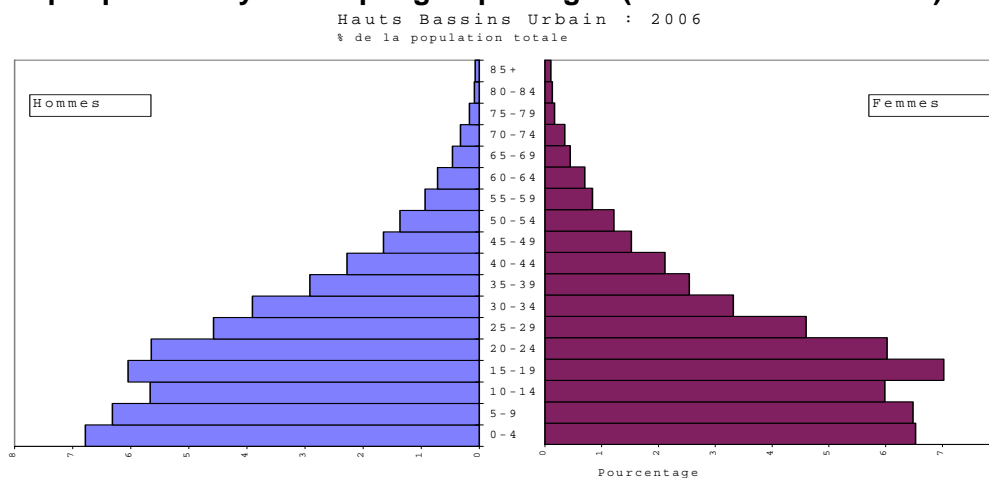
Graphique 3.5 : Pyramide par groupe d'âges (rural)



Graphique 3.6 : Pyramide par groupe d'âges (Centre urbain)



Graphique 3.7 : Pyramide par groupe d'âges (Hauts-Bassins urbain)



Les indices de la structure par âge et sexe permettront de quantifier le degré de distorsion des données, notamment les répulsions et les attractions pour certains âges.

Les valeurs de l'indice de Myers sont d'autant plus élevées que les distorsions dans les données sont importantes. Sa valeur maximum est de 180. Lorsque la valeur de l'Indice de Myers n'est pas supérieure à 10, on admet que les distorsions ne sont pas importantes, mais lorsqu'elle dépasse cette valeur et tend vers la valeur maximum, les données sont de mauvaise qualité.

L'opportunité d'un ajustement de la structure par sexe et âge est appréciée sur la base de l'Indice combiné des nations unies :

- Si $ICN < 20$, les données sont de bonne qualité ;
- Si $20 \leq ICN < 40$: les données sont de relative bonne qualité et peuvent être ajustées ;
- Si $ICN \geq 40$, les données seront jugées de très mauvaise qualité.

La valeur de l'indice de Myers est de 15,9, celle de l'indice de Bachi est de 10,4 et celle de Whipple de 1,5 pour l'ensemble des deux sexes. Les hommes déclarent mieux leurs âges que les femmes, les indices sont respectivement de 12,8 et 18,5 pour Myers et 1,3 et 1,6 pour Whipple. L'indice de Bachi vaut 8 pour les hommes et 12,5 pour les femmes. Les valeurs de l'indice de Whipple au-delà de 1 suggèrent des attractions pour les chiffres 0 et 5 dans les déclarations d'âge de la population et plus particulièrement chez les femmes.

L'indice combiné des Nations Unies est de 26,6 contre 34,9 en 1996. Ce qui traduit une meilleure déclaration des âges.

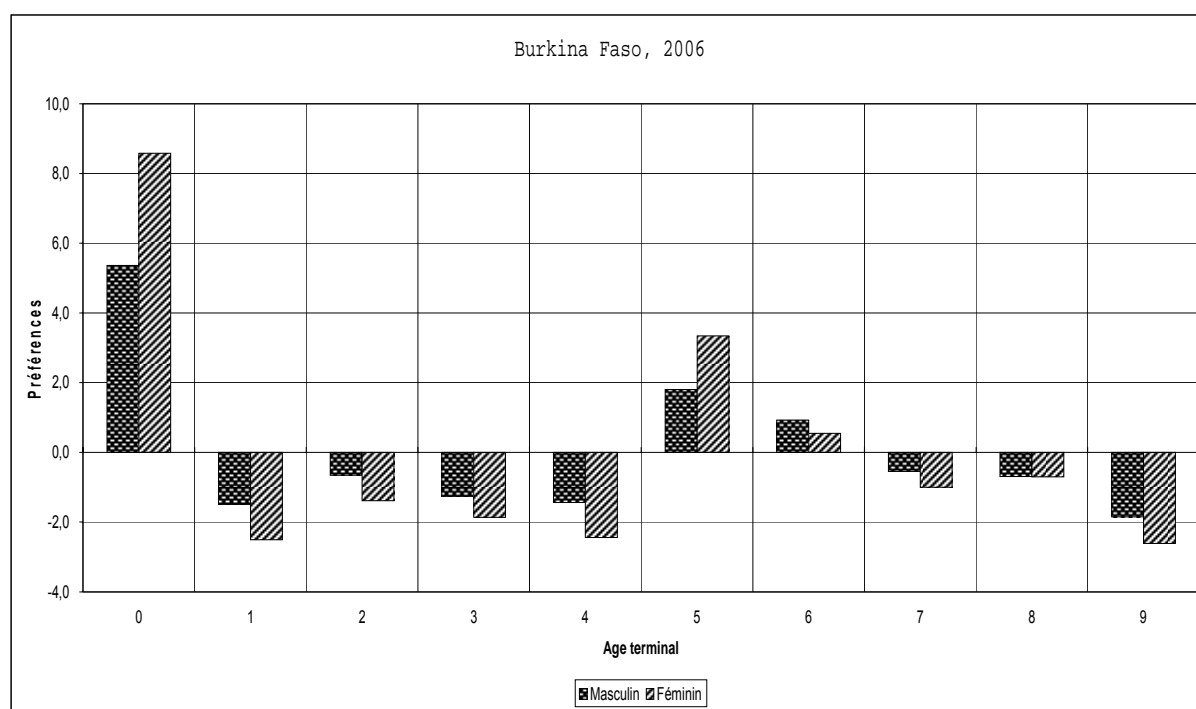
Au cours du RGPH 2006, 59,9% (contre 51% en 1996) des âges ont été fournis sur la base de l'année de naissance, 39,5% en années révolues⁵.

⁵ Pour 0,5%, le mode est non déclaré

Tableau 3.5 : Indices de régularité de la structure par âge et sexe

Région	Indice de Myers			Whipple			Bachi			ICN
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	
Boucle du Mouhoun	11,2	19,2	15,3	1,27	1,55	1,42	6,6	12,5	9,8	28,5
Cascades	12,4	19,2	15,9	1,3	1,5	1,4	7,4	11,7	9,7	28,5
Centre	10,8	10,4	10,6	1,3	1,3	1,3	7,5	7,7	7,6	37,1
Centre-Est	16,8	24,2	20,5	1,5	1,7	1,6	10,5	15,4	13,4	37,6
Centre-Nord	16,8	23,9	20,6	1,5	1,7	1,6	10,3	16,1	13,3	42,3
Centre-Ouest	11,3	18,4	15,5	1,3	1,6	1,4	6,8	12,5	10,2	30,3
Centre-Sud	12,7	20	16,8	1,3	1,6	1,5	7,8	12,9	10,7	31,2
Est	16,9	22,7	19,7	1,5	1,7	1,6	10,3	15,3	12,9	39,1
Hauts-Bassins	11,5	15,8	13,5	1,3	1,4	1,4	7,4	10,6	9,0	23,3
Nord	12,4	19,2	16,2	1,3	1,5	1,4	7,0	12,2	10,0	30,1
Plateau Central	12,8	20,9	16,8	1,3	1,6	1,5	7,9	13,4	10,9	30,1
Sahel	13,7	23,5	18,5	1,4	1,7	1,5	8,1	14,4	11,3	34,2
Sud-Ouest	11,8	21,4	17,1	1,2	1,5	1,4	6,9	12,7	10,2	31
Burkina Faso	12,8	18,5	15,9	1,3	1,6	1,5	8,0	12,5	10,4	26,6

Graphique 3.8 : Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux et selon le sexe (indice de Myers)



Les valeurs de l'indice de Myers indiquent une mauvaise déclaration généralement plus prononcée chez les femmes que les hommes et une attraction plus marquée pour les chiffres terminés par 0 et 5 ; et dans une moindre mesure pour le chiffre 6. A l'opposé, on observe une répulsion pour les autres chiffres (1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9).

L'indice combiné des Nations Unies vaut 29,3 pour le milieu urbain et 31,7 pour le milieu rural signifiant que les âges sont mieux déclarés en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les valeurs de ces indices masquent les disparités lorsqu'ils sont calculés régional. L'ICN du Centre Nord, de l'Est, du Centre Est, du Centre indiquent que les âges davantage moins bien déclarés que dans les autres régions.

Un regroupement par groupe d'âges quinquennaux permet aussi de juger visuellement de la qualité qu'apporte ce regroupement des âges avant le calcul d'indicateurs spécifiques. Ainsi, les valeurs des indices des Nations Unies et de Myers peuvent suggérer une correction des données, le regroupement des âges par groupes quinquennaux confère à la pyramide une allure régulière.

Par ailleurs, les ajustements de l'âge peuvent avoir des conséquences sur les différents indicateurs du recensement. Aussi, n'est-il généralement pas conseillé d'ajuster les données relatives à l'âge d'autant que l'ICN du RGPH 2006 est dans la fourchette jugée acceptable. Cependant pour les besoins des projections démographiques par année d'âge, les données par âge sont lissées selon des techniques (moyenne mobile, méthode des Nations Unies, méthode de Carrier et Farrag, etc.) pour mieux refléter la réalité et la régularité des données.

3.3.2.2 Rapports des groupes d'âges successifs

L'examen des rapports d'âge permet de mettre en évidence les éventuels transferts d'effectifs d'un groupe d'âges vers les autres ainsi que leur ampleur. Les rapports d'âge sont calculés en rapportant les effectifs d'un groupe d'âges donné à la demi-somme de ceux des groupes d'âges encadrant. Si ce rapport vaut 100, il n'y a pas de transfert d'effectifs vers les groupes d'âge encadrants. Cependant si le rapport est inférieur à 100, cela traduirait que le groupe d'âges considéré a subi un transfert d'effectifs vers les groupes d'âges encadrants ; à l'opposé si le rapport est supérieur à 100, il a, en revanche, bénéficié des effectifs des groupes d'âges encadrants.

Les ratios pour certains groupes d'âges (Tableau 3.6) indiquent qu'ils ont bénéficié d'un transfert d'effectifs des groupes d'âges encadrants (ratios supérieurs à 100) :

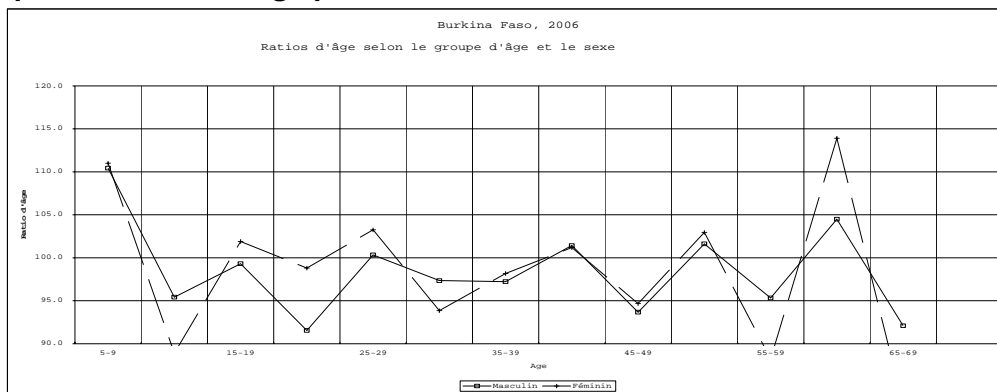
- Pour les hommes, les groupes d'âges de 5-9 ans, 25-29 ans, 40-44 ans, 50-54 ans et 60-64 ans au détriment des groupes d'âges qui les encadrent ;
- Pour les femmes, en plus des mêmes groupes déjà mentionnés pour les hommes, on note aussi une surestimation des effectifs de 15-19 ans.*

Tableau 3.6 : Ratios des groupes d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
0-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5-9	111	110	111	102	102	102	113	112	113
1-14	92	95	89	91	91	91	92	97	88
15-19	101	99	102	112	108	116	97	97	97
2-24	95	92	99	103	104	103	92	86	97
25-29	102	100	103	100	100	100	103	101	105
30-34	95	97	94	97	101	94	95	96	94
35-39	98	97	98	94	95	93	99	98	100
40-44	101	101	101	101	99	102	102	102	101
45-49	94	94	95	92	92	93	95	94	95
50-54	102	102	103	101	101	101	103	102	103
55-59	92	95	88	90	93	88	92	96	88
60-64	109	104	114	106	101	112	110	105	114
65-69	87	92	83	86	88	85	87	93	83
70-74	113	108	118	110	103	116	114	109	118
75-79	83	87	79	79	83	76	83	88	80
80-84	82	78	85	83	76	87	81	78	84
85 +	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Toutefois, des entrées ou sorties relativement importantes de certains groupes d'âges au sein de la population peuvent avoir pour résultat des ratios inférieurs ou supérieurs à 100.

Graphique 3.9 : Ratios d'âge par sexe



L'examen des ratios d'âge individuel (Graphique 3.8 et tableau A2) met davantage en lumière les transferts d'effectifs d'un âge vers les âges encadrants surtout aux âges jeunes et aux âges avancés.

3.3.3 Evaluation de la fécondité

Les questions sur les enfants nés vivants et sur les naissances au cours des 12 derniers mois ont permis de collecter des données sur la fécondité.

Des informations complémentaires sur la parité actuelle des femmes ont été également recueillies en leur demandant le nombre d'enfants encore en vie parmi ceux qui sont nés vivants.

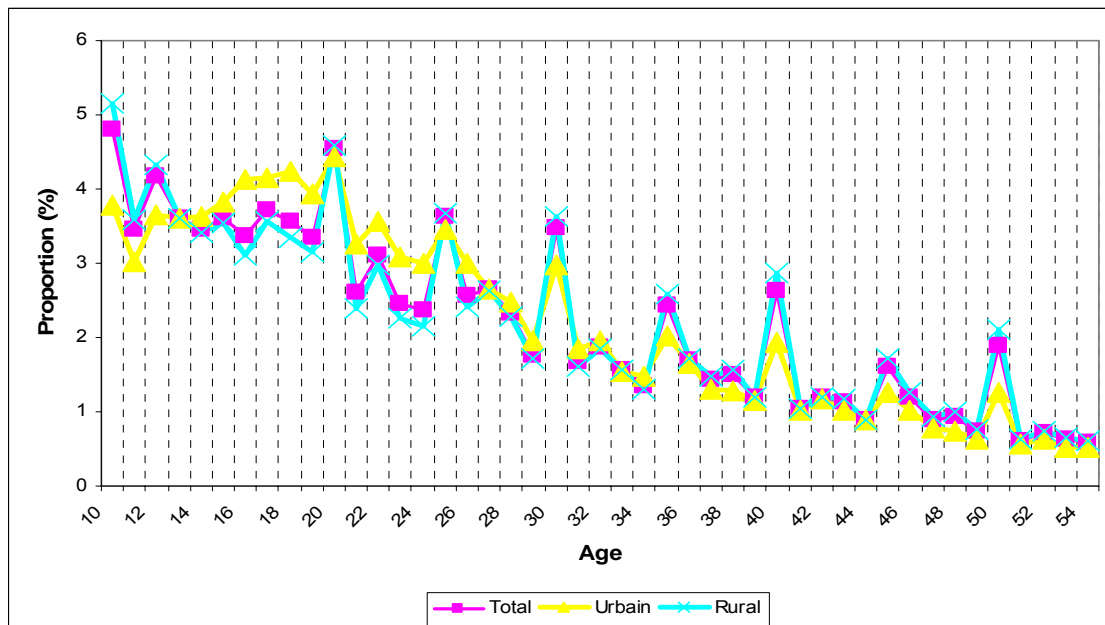
Les naissances des douze derniers mois concernent les femmes de 10-54 ans, mais pour le calcul des indicateurs classiques ce sont les femmes de 15-49 ans qui sont considérées.

3.3.3.1 Structure par âge de la population en âge de procréer

L'âge des femmes est fondamental dans l'étude de la fécondité. L'allure de la courbe indique bien les attractions et les répulsions pour certains chiffres matérialisés sur la courbe par des pics et des creux accentués (Graphique 3.9).

L'allure globale de la forme indique un amenuisement des effectifs au fur et à mesure que l'âge augmente sous l'effet de la mortalité.

Graphique 3.10 : Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence

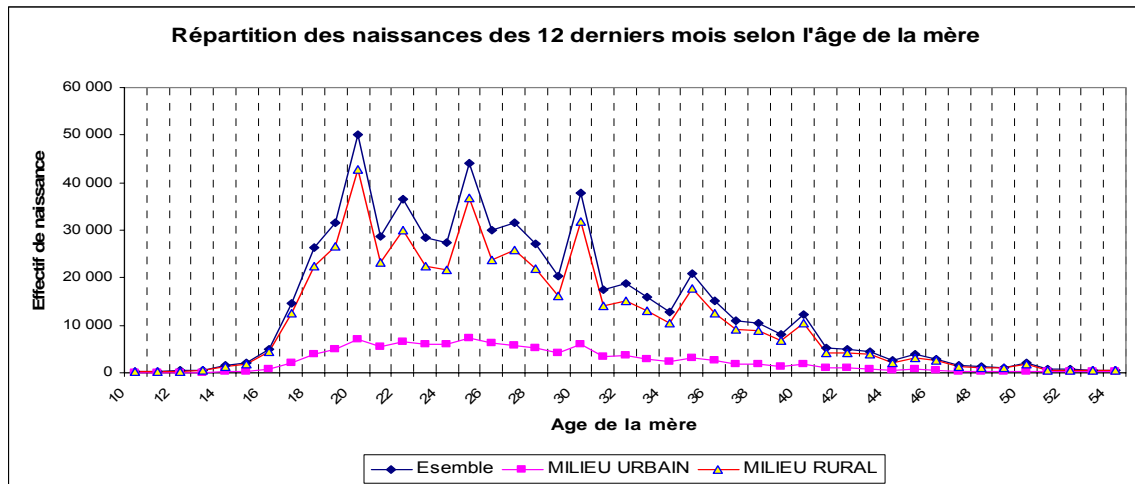


3.3.3.2 Naissances selon l'âge des mères

La distribution des naissances vivantes des douze derniers mois selon l'âge des mères révèle des attractions et des répulsions pour certains âges. Les irrégularités déjà observées au niveau des groupes d'âges des femmes en âge de procréer se répercutent sur la régularité de la déclaration des naissances au cours des 12 derniers mois. Les mauvaises appréciations des périodes de référence contribuent aussi à ces irrégularités.

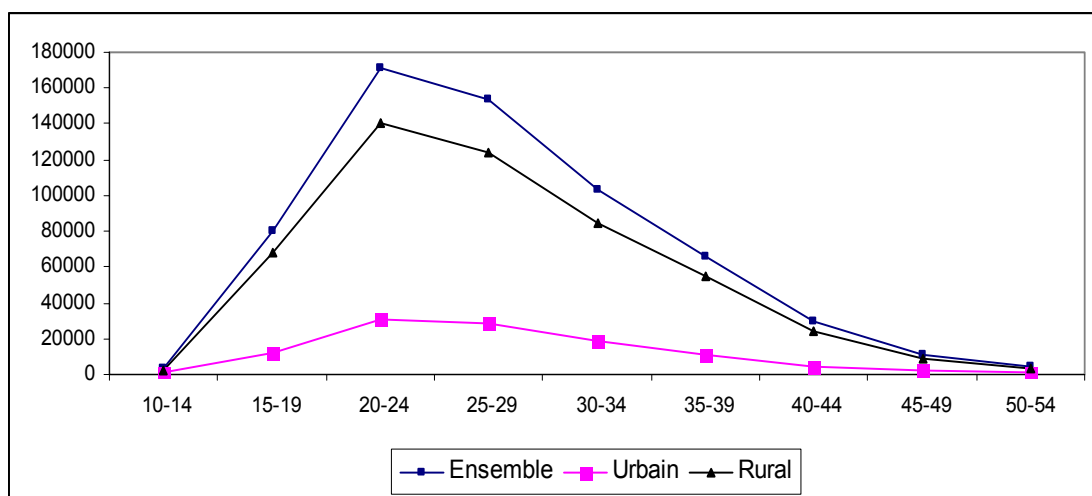
L'allure générale des courbes (Graphique 3.10) montre que la fécondité est faible dans le groupe d'âges 10-14 ans, puis elle est élevée pour les groupes d'âges 15-34 ans, au-delà la baisse est plus prononcée.

Graphique 3.11 : Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères



Le regroupement par groupes d'âges quinquennaux des mères permet de résoudre globalement ce problème de transfert d'effectif d'un âge à l'autre, tel que le montre le graphique 3.11.

Graphique 3.12 : Répartition des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âges des mères



3.3.3.3 Rapports de masculinité des naissances des douze derniers mois

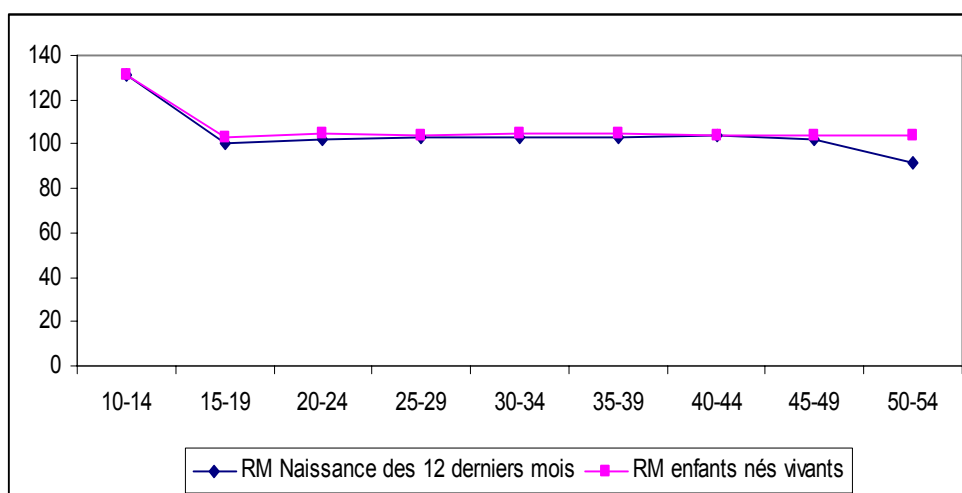
Les rapports de masculinité des naissances déclarées (Tableau 3.7) permettent de juger de l'ampleur des omissions éventuelles selon le sexe des enfants.

Les rapports de masculinité oscillent généralement entre 102 et 107 à la naissance. Les rapports de masculinité des enfants nés vivants sont dans cet intervalle. Pour le groupe d'âges 10-14 ans, la faiblesse des effectifs fait que le rapport de masculinité est en dehors de l'intervalle.

Les rapports de masculinité selon le milieu de résidence (Tableau A1) oscillent dans cet intervalle aussi bien pour les enfants nés vivants que pour les naissances des douze derniers mois. Ces résultats suggèrent que les enfants ont peu été omis ou que les omissions concernent indifféremment les deux sexes.

Tableau 3.7 : Rapports de masculinité des naissances déclarées

Groupe d'âges	Effectif des naissances des 12 derniers mois			Effectif total d'enfants nés vivants		
	M	F	RM (%)	M	F	RM (%)
10-14	1 775	1 356	130,9	1 775	1 356	130,9
15-19	39 858	39 875	100,0	105 766	102 562	103,1
20-24	86 620	84 505	102,5	468 783	448 842	104,4
25-29	77 859	75 384	103,3	782 881	750 428	104,3
30-34	52 279	50 540	103,4	892 452	854 484	104,4
35-39	33 230	32 390	102,6	945 399	905 007	104,5
40-44	15 029	14 462	103,9	895 095	858 646	104,2
45-49	5 451	5 358	101,7	745 996	716 797	104,1
50-54	2 300	2 513	91,5	620 458	597 243	103,9
Total	314 401	306 383	102,6	5 458 605	5 235 365	104,3

Graphique 3.13 : Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères

L'examen des rapports de masculinité des régions pour les enfants nés vivants (Tableau 3.8) et pour les naissances des douze derniers mois (Graphique 3.12) indique que les valeurs sont dans la fourchette des valeurs attendues.

Tableau 3.8 : Effectifs d'enfants nés vivants et effectifs de naissances des 12 derniers mois selon le sexe et rapports de masculinité par région

Région	Effectif total d'enfants nés vivants			Effectif des naissances des 12 derniers mois		
	M	F	RM (%)	M	F	RM (%)
Boucle du Mouhoun	750446	720682	104,1	33812	32687	103,4
Cascades	258871	246145	105,2	11537	11689	98,7
Centre	631942	599902	105,3	29763	28773	103,4
Centre-Est	615306	587756	104,7	26771	26092	102,6
Centre-Nord	632176	616960	102,5	29683	28967	102,5
Centre-Ouest	673517	650008	103,6	26274	25853	101,6
Centre-Sud	360407	348550	103,4	13752	13334	103,1
Est	617390	589522	104,7	33948	32589	104,2
Hauts-Bassins	651538	619077	105,2	32111	31230	102,8
Nord	648182	640623	101,2	25448	24930	102,1
Plateau Central	379887	369303	102,9	16010	15651	102,3
Sahel	473152	428214	110,5	21986	21353	103,0
Sud-Ouest	359541	340570	105,6	13365	13341	100,2
Burkina Faso	7052355	6757312	104,4	314460	306489	102,6

3.3.3.4 Comparaison de la population de 0 an et des naissances des 12 derniers mois

Le rapprochement des naissances des 12 derniers mois et de la population de 0 an révolu en tenant compte de la mortalité (décès survenus parmi ces naissances) et en supposant la migration négligeable pour ces enfants, permet également d'apprécier l'ampleur des sous déclarations.

On observe (tableau 3.9) un écart entre les naissances des 12 derniers mois et la population de 0 an révolu (tableau 3.9) quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, les écarts sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces écarts suggèrent une mauvaise qualité des déclarations, et sont le fait de :

- Des omissions éventuelles d'enfants décédés juste après la naissance ;
- De la prise en compte d'enfants nés avant les 12 derniers mois. Ces mauvaises déclarations concernent l'âge des enfants et également la définition de la période de référence des 12 derniers mois comme déjà relevé en début de cette section.

Tableau 3.9 : Comparaison des effectifs des naissances nés au cours des 12 derniers mois et de la population de 0 an et par région

Région	Effectif des naissances des 12 derniers mois (N)	Décès moins d'un an D(0,1)	Population 0 an (Po)	Po+D	Ecart (N)-(Po+D)	Ecart (N)-(Po) en %
Urbain	109 474	1 704	87 021	88 725	20 749	19,0
Rural	511 475	14 555	379 495	394 050	117 425	23,0
Boucle du Mouhoun	66 499	2 047	53 394	55 441	11 058	16,6
Cascades	23 226	867	17 929	18 796	4 430	19,1
Centre	58 536	695	46 222	46 917	11 619	19,8
Centre-Est	52 863	1 589	38 275	39 864	12 999	24,6
Centre-Nord	58 650	1 418	39 981	41 399	17 251	29,4
Centre-Ouest	52 127	1 450	41 566	43 016	9 111	17,5
Centre-Sud	27 086	591	21 780	22 371	4 715	17,4
Est	66 537	1 881	46 199	48 080	18 457	27,7
Hauts-Bassins	63 341	1 772	50 674	52 446	10 895	17,2
Nord	50 378	1 330	38 271	39 601	10 777	21,4
Plateau Central	31 661	700	23 961	24 661	7 000	22,1
Sahel	43 339	1 187	27 807	28 994	14 345	33,1
Sud-Ouest	26 706	732	20 457	21 189	5 517	20,7
Burkina Faso	620 949	16 259	466 516	482 775	138 174	22,3

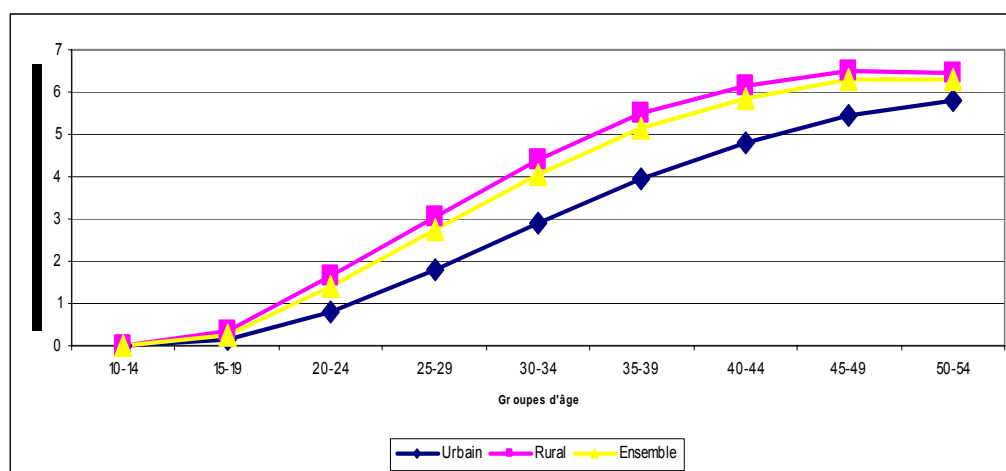
3.3.3.5 Parités

Le tableau 3.10 montre que la parité ou nombre moyen d'enfants nés vivants par femme croît avec l'âge des femmes, passant de 0,004 enfant en moyenne par femme pour le groupe d'âges 10-14 ans à 6,325 enfants par femme pour le groupe d'âges 50-54 ans. La parité croît également selon le groupe d'âges en milieu urbain et en milieu rural. La fécondité du milieu rural (6,450 enfants en moyenne par femme) est plus élevée que celle du milieu urbain (5,813 enfants en moyenne par femme).

Tableau 3.10 : Taux de fécondité et parité selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux de fécondité f(i)	Parité (Pi)	Taux de fécondité f(i)	Parité (Pi)	Taux de fécondité f(i)	Parité (Pi)
10-14	0,003	0,003	0,004	0,004	0,004	0,004
15-19	0,055	0,136	0,124	0,327	0,104	0,272
20-24	0,166	0,817	0,299	1,634	0,261	1,401
25-29	0,197	1,806	0,300	3,061	0,273	2,734
30-34	0,175	2,919	0,259	4,417	0,238	4,049
35-39	0,133	3,954	0,197	5,506	0,183	5,160
40-44	0,075	4,815	0,105	6,154	0,099	5,863
45-49	0,040	5,427	0,048	6,506	0,046	6,286
50-54	0,030	5,813	0,024	6,450	0,025	6,325

Le fléchissement de la courbe des parités aux âges proches de la ménopause est attribuable à la stabilisation de la fécondité.

Graphique 3.14 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âges des femmes selon le milieu de résidence

Il apparaît que la plus petite valeur des deux taux (TFGcd et TFGbr) est inférieure à P7 (Tableau 3.11) et ce, quel que soit le milieu de résidence considéré. Les données sur le nombre d'enfants nés vivants sont par conséquent de qualité acceptable.

Tableau 3.11 : Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence

Indicateurs	Urbain	Rural	Ensemble
TFGcd	4.0	5.7	5.3
TGFbr	5.6	7.1	6.7
P7	4.2	6.7	6.0

3.3.3.6 Cohérence des données de fécondité par groupe d'âges des femmes

Les rapports P/F^6 qui permettent d'examiner la cohérence des données sur les enfants nés vivants et celles des 12 derniers mois sont tous supérieurs à l'unité et dépassent le seuil

⁶ Voir Méthodologie

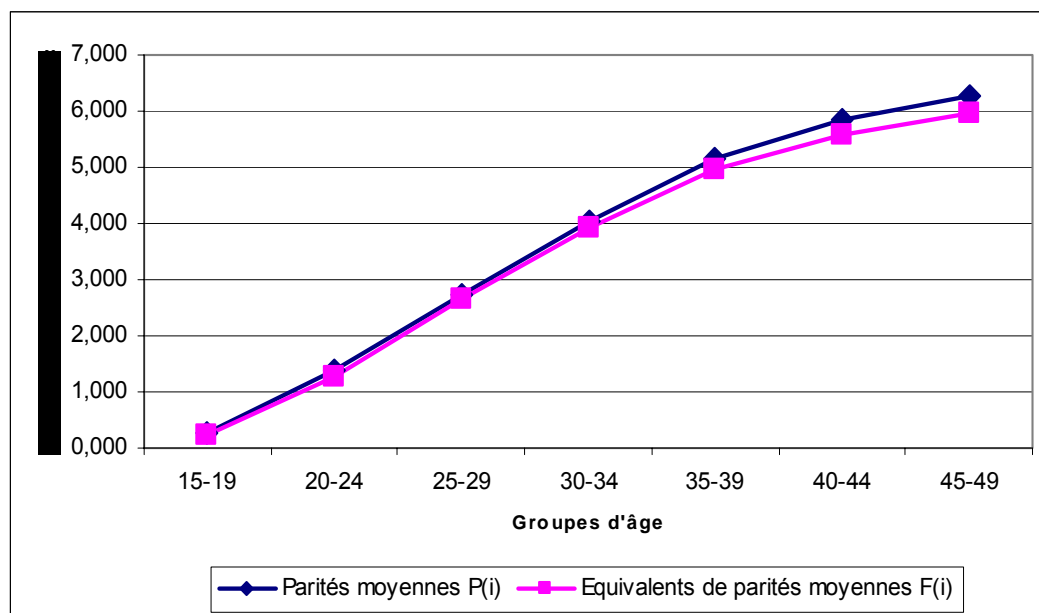
généralement admis de 1,02 (Tableau 3.12). Ainsi, il y aurait sous estimation des naissances des douze derniers mois. Les rapports P/F fournissent les coefficients à utiliser pour ajuster les données sur la fécondité.

Tableau 3.12 : Parités moyennes, équivalents de parités (national)

Groupe d'âges	Parité déclarée	Parité estimée à partir des naissances des 12 derniers mois	P/F
15-19	0,3	0,2	1,2
20-24	1,4	1,3	1,1
25-29	2,7	2,7	1,0
30-34	4,0	3,9	1,0
35-39	5,2	5,0	1,0
40-44	5,9	5,6	1,1
45-49	6,3	6,0	1,1

La courbe des équivalents de parité est très semblable à celle des parités moyennes (Graphique 3.14), toutefois, elle s'en écarte à partir de 30-34 ans. Ce qui suggère une sous estimation des naissances vivantes des 12 derniers mois, notamment chez les femmes de 30-49 ans. Ces omissions d'enfants nés vivants sont attribuables, entres autres, aux souvenirs douloureux liés à la perte récente d'un enfant et aux tabous culturels sur les décès infantiles.

Graphique 3.15 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes



La proportion de femmes aux parités non déclarées est faible dans l'ensemble : moins de 2% et ce quel que soit le groupe d'âges des femmes (Tableau 3.13).

Tableau 3.13 : Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âges des femmes

Groupe d'âges	Nombre de femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	
		Effectif	% ND
10-14	846485	12715	1,5
15-19	764962	4959	0,6
20-24	654953	1963	0,3
25-29	560854	1582	0,3
30-34	431412	1182	0,3
35-39	358588	1048	0,3
40-44	299144	888	0,3
45-49	232723	763	0,3
50-54	192529	663	0,3
55-59	141309	1401	1,0
60-64	127786	1082	0,8
65-69	83067	1006	1,2
70-74	72555	671	0,9
75-79	39927	504	1,3
80-84	28526	259	0,9
85 et +	27438	228	0,8
Total	4902983	55171	1,1

Au regard des régions (Tableau 3.14), les proportions de femmes aux parités non déclarées sont supérieures à la moyenne nationale au Nord (2,6%), au Sahel (2,6%), à l'Est (2,4%) et au Plateau Central (2%). Ces proportions de femmes non déclarées restent cependant globalement faibles par région.

Tableau 3.14 : Proportion (%) de parités non déclarées par région

Région	Nombre de femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	
		Effectif	%ND
Boucle du Mouhoun	476640	2142	0,4
Cascades	180398	1127	0,6
Centre	644972	3050	0,5
Centre Est	403521	2059	0,5
Centre Nord	421043	3096	0,7
Centre Ouest	437245	1916	0,4
Centre Sud	231461	3955	1,7
Est	387346	9170	2,4
Hauts Bassins	509380	3547	0,7
Nord	421254	11049	2,6
Plateau Central	251250	4985	2,0
Sahel	321678	8206	2,6
Sud Ouest	216795	869	0,4
Burkina Faso	4902983	55171	1,1

La proportion de femmes aux naissances des douze derniers mois non déclarées est faible (moins de 1%). Par régions, les proportions de femmes aux naissances des 12 derniers mois non déclarés est faible (moins d'1%).(Tableau 3.15).

Tableau 3.15 : Proportion (%) de femmes n'ayant pas déclaré leur naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par région

Région	Nombre de femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	
		Effectif	%ND
Boucle du Mouhoun	400644	188	0,0
Cascades	156715	147	0,1
Centre	573784	552	0,1
Centre-Est	334942	201	0,1
Centre-Nord	354541	356	0,1
Centre-Ouest	358292	282	0,1
Centre-Sud	187114	1042	0,6
Est	337336	2302	0,7
Hauts-Bassins	444927	686	0,2
Nord	344308	2865	0,8
Plateau Central	206453	1373	0,7
Sahel	273397	2474	0,9
Sud-Ouest	176668	151	0,1
Burkina Faso	4149121	12619	0,3

Egalement, selon le groupe d'âges, les proportions de femmes aux naissances des 12 derniers mois non déclarés est faible (moins d'1%).(Tableau 3.16).

Tableau 3.16 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âges

Groupe d'âges	Nombre de femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	
		ND	% ND
10-14	846485	0	0,0
15-19	764962	4946	0,6
20-24	654953	1974	0,3
25-29	560854	1622	0,3
30-34	431412	1205	0,3
35-39	358588	1097	0,3
40-44	299144	952	0,3
45-49	232723	823	0,4
Total	4149121	12619	0,3

3.3.3.7 – Evaluation externe

Elle porte sur la qualité comparée des données sur la fécondité aux recensements de 1996 et 2006 d'une part, et sur la comparaison des niveaux de fécondité au RGPH-2006 avec ceux issus d'autres sources.

La comparaison des données collectées sur la fécondité aux recensements de 1996 et 2006 montre que la qualité des données s'est nettement améliorée. On note en effet (Tableau 3.17) que le sous dénombrement des naissances vivantes au cours des douze derniers mois a été beaucoup moins important au recensement de 2006, qui se traduit par une plus grande régularité du profil des rapports de masculinité par groupes d'âges des femmes. Cette plus grande conformité des rapports de masculinité des naissances vivantes des 12 derniers mois à la norme théorique de référence (102-107), conjuguée à la normalité relative des rapports P/F du recensement de 2006 (avec des valeurs proches de 102) sont des indicateurs d'une amélioration de la qualité des données sur la fécondité.

Tableau 3.17 : Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité : 1996-2006

Groupe d'âges	Rapports de masculinité				RATIO P/F	
	Naissances des 12 derniers mois		Enfants nés vivants			
	1996*	2006	1996*	2006	1996*	2006
15-19	94	100	103	103	1,5	1,2
20-24	96	103	103	104	1,4	1,1
25-28	95	103	103	104	1,3	1,0
30-34	93	103	102	104	1,2	1,0
35-39	95	103	102	104	1,2	1,0
40-44	92	104	102	104	1,2	1,1
45-49	87	102	102	104	1,2	1,1
Ensemble	-	104	-	104	-	-

* INSD : Analyse des résultats du RGPH 1996 Vol I

L'ISF de 6 enfants par femme (observé) comparé aux niveaux antérieurs indique une cohérence (Tableau 3.18). Toutefois, la comparaison de la population de moins d'un an à celle des naissances des 12 derniers a montré des écarts relativement importants qui suggèrent un ajustement des données.

Tableau 3.18 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF)

Indicateur	1975	1985	1996	EDS 2003	2006 (observée)
ISF	6,7	7,2	6,8	6,2	6,0

3.3.4 Evaluation des données de mortalité

Le questionnaire du recensement a permis de rassembler des informations pour étudier la mortalité. Les données collectées portent sur les décès des douze derniers mois (mesure directe) d'une part et ; les enfants nés vivants et ceux survivants d'autre part (mesure indirecte). L'examen de la qualité des données prend en compte ces deux types de données collectées.

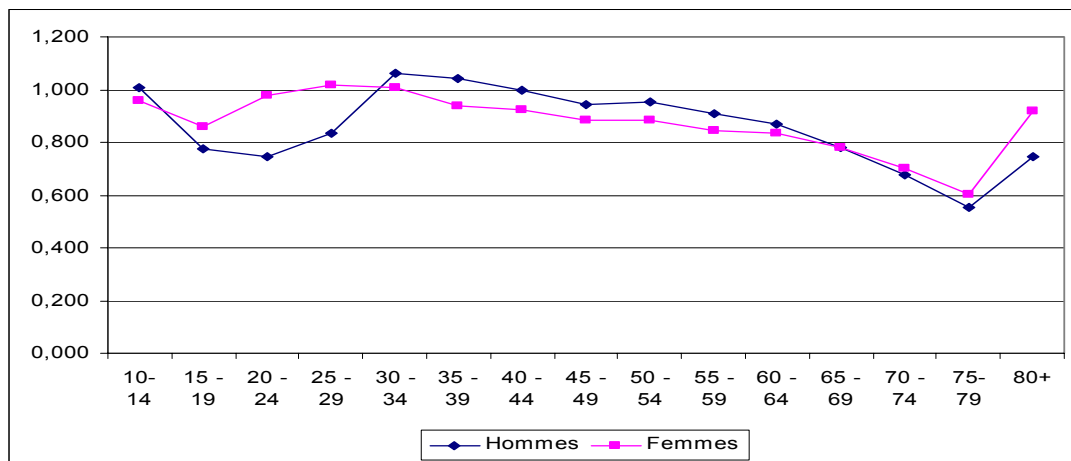
3.3.4.1 Taux de survie des générations

De façon générale les effectifs de génération baissent entre 1996 et 2006. (Tableau A.7).

Le taux de survie pour l'ensemble des générations de 1996 est de 0,871. Les femmes présentent un taux de survie plus élevé (0,891 contre 0,813 en 1996) que les hommes (0,871 contre 0,743 en 1996). Ces valeurs pourraient s'expliquer par l'amélioration des indicateurs de mortalité ou par les entrées de population.

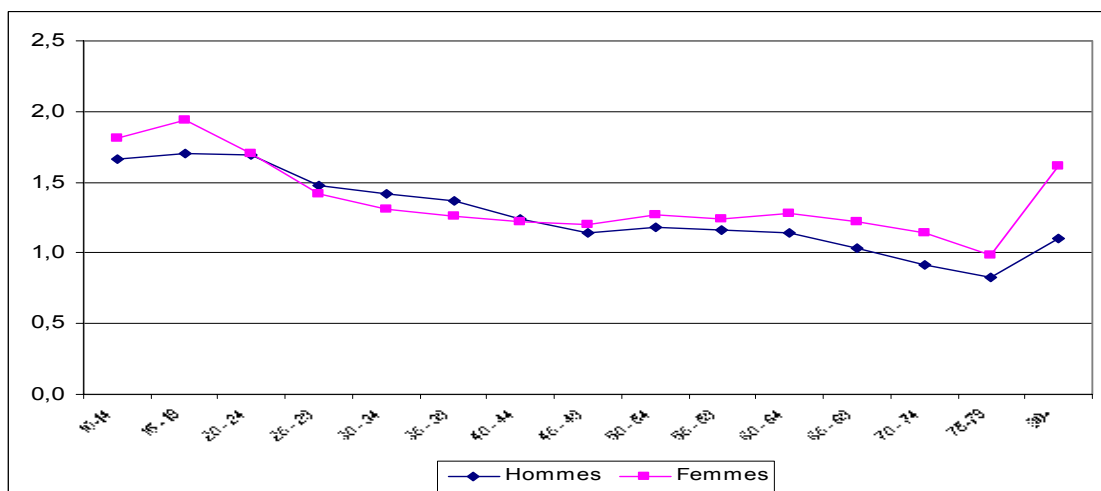
La courbe des taux de survie (Graphique 3.17) présente des allures irrégulières dépassant parfois l'unité pour certains groupes d'âges, notamment les 25-29 ans, 30-34 ans et 10-14 ans (non). Ces irrégularités sont imputables aux mauvaises déclarations des âges. Elles pourraient aussi s'expliquer par des entrées de population plus élevées dans ces tranches d'âge.

Graphique 3.16 : Taux de survie par génération



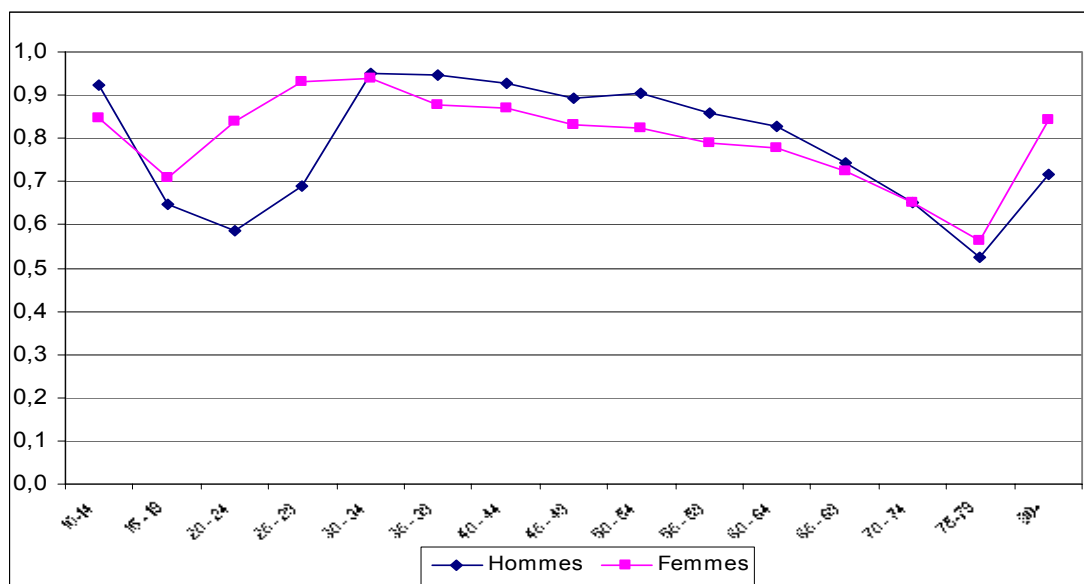
Le taux de survie du milieu urbain dépasse l'unité généralement l'unité (Graphique 3.18). Cette situation pourrait trouver en partie une explication dans l'exode rural vers les villes. L'allure générale traduit les probabilités de décéder plus élevées aux âges avancés. Toutefois, il ressort des anomalies à partir de 75-79 ans indicatrices des mauvaises déclarations d'âges.

Graphique 3.19 Taux de survie par génération (milieu urbain)



Les taux de survie du milieu rural sont en deçà de mille. L'allure est descendante du groupe d'âges 10-14 ans au groupe d'âges 20-24 ans pour les hommes et 15-19 ans pour les femmes. Les mauvaises déclarations et les migrations du milieu rural vers le milieu urbain contribuent à cette allure, mais également à la remontée de la courbe à partir de 75-79 ans.

Graphique 3.17 : Taux de survie par génération (milieu rural)



3.3.4.2. Taux bruts de mortalité

La proportion de non déclarés pour l'âge au décès est de 3,3%, soit 3833 décès aux âges non déclarés parmi 116 199 décès au cours des 12 derniers mois au sein de la population.

Tableau 3.19 : Evolution des taux bruts de mortalité (%0) au cours de la période 1985 – 2006

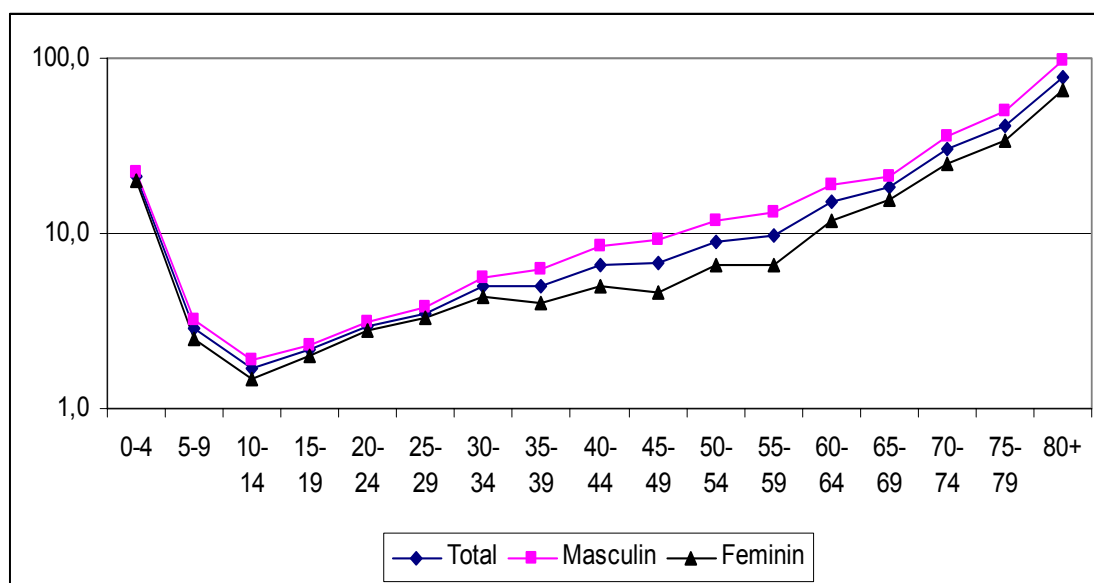
Indicateurs	RGP 1985 (observé)			RGPH 1996 (ajusté)			RGPH 2006 (observé)		
	M	F	Ens.	M	F	Ens.	M	F	Ens.
TBM (‰)	17,9	17,1	17,5	16,3	13,5	14,8	9,4	7,3	8,3

Le taux brut de mortalité observé est de 8,3‰. Il est plus élevé chez les hommes (9,4‰) que chez les femmes (7,3‰). Compte tenu du contexte, il n'est pas vraisemblable que la mortalité ait baissé de moitié. Visiblement les décès ont été sous déclarés. Ces résultats de mortalité semblent sous estimés pour le Burkina Faso. En 1996, le taux brut de mortalité était de 14,8‰. Cette sous estimation pourrait être due en partie à la sous déclaration de la mortalité des enfants et plus particulièrement celle des moins d'un an. En effet, les analyses ci-dessus ont déjà révélé une sous estimation des naissances vivantes des 12 derniers mois.

Tableau 3.20 : Taux spécifiques de mortalité (‰) selon le groupe d'âges et le sexe (observés)

Age	Total	Masculin	Féminin
0	34,9	37,4	32,3
1-4	17,8	18,6	17,0
5-9	2,9	3,2	2,5
10-14	1,7	1,9	1,5
15-19	2,2	2,3	2,0
20-24	2,9	3,1	2,8
25-29	3,5	3,8	3,3
30-34	4,9	5,6	4,4
35-39	5,1	6,3	4,0
40-44	6,5	8,4	5,0
45-49	6,7	9,3	4,6
50-54	9,0	11,9	6,5
55-59	9,8	13,0	6,7
60-64	15,2	19,1	11,9
65-69	18,5	21,4	15,7
70-74	30,3	36,2	25,2
75-79	41,1	49,3	33,5
80+	78,9	96,5	66,0
Ensemble	8,3	9,4	7,3

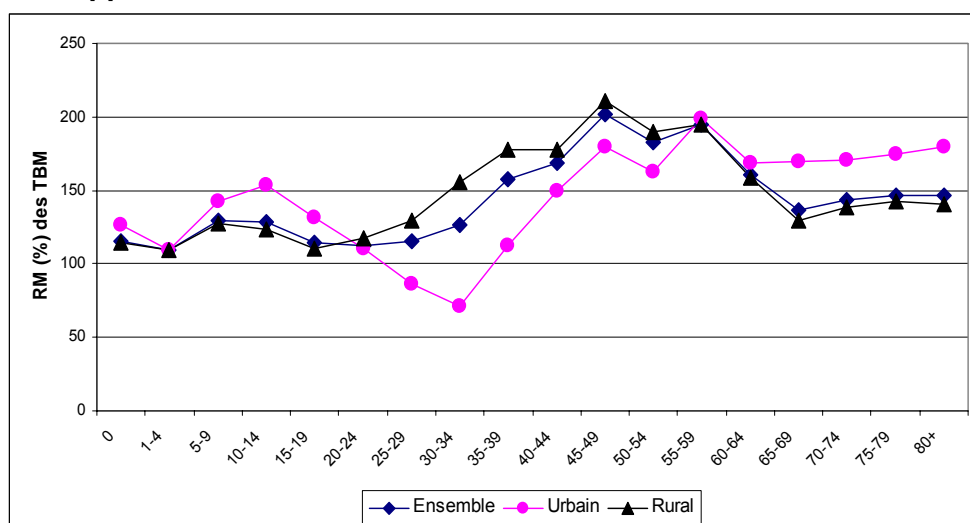
L'examen de la structure de la mortalité observée par sexe et par âge obtenue à partir des données brutes collectées révèle qu'elle a une forme en U caractéristique des pays à mortalité élevée. A partir de 10-14 ans, les taux bruts de mortalité augmentent régulièrement, avec cependant des fluctuations qui suggèrent de mauvaises déclarations d'âges ou des omissions de décès à certaines tranches d'âge.

Graphique 3.18 : Taux de mortalité (‰) par âge et sexe observés

Le rapport de masculinité des taux bruts de mortalité est supérieur à 100 à tous les âges révélant qu'il meure plus d'hommes que de femmes. Les rapports sont particulièrement élevés de 25 ans à 59 ans. Les allures des courbes du niveau national et du milieu rural sont assez parallèles et proches. Celle du milieu urbain est marquée par une surmortalité masculine jusqu'à 20-24 ans, puis on observe une surmortalité féminine jusqu'à 30-34 ans, enfin à partir de ce groupe d'âges la surmortalité masculine reprend le dessus.

La surmortalité masculine est très élevée sur la tranche d'âge 30-59 ans, suggérant une mauvaise déclaration des décès.

Graphique 3.19 : Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés



3.3.4.3. Proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères

L'examen de la proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères révèle qu'elle croît avec l'âge. Ce constat est conforme à ce qui est attendu.

Tableau 3.21 : Répartition des enfants nés vivants, des enfants encore en vie et proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères

Groupe d'âges des mères	Nombre d'enfants nés vivants	Nombre d'enfants encore en vie	Enfants décédés	% d'enfants décédés
15-19	208328	183026	25302	12,1
20-24	917625	797256	120369	13,1
25-29	1533309	1319609	213700	13,9
30-34	1746936	1481507	265429	15,2
35-39	1850406	1534097	316309	17,1
40-44	1753741	1431275	322466	18,4
45-49	1462793	1162719	300074	20,5
50-54	1217701	944429	273272	22,4
Ensemble	10690839	8853918	1836921	17,2

La proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères par région augmente avec les groupes d'âge mis à part le groupe d'âges 10-14 ans pour lequel les données ne sont généralement pas prises en compte pour cet examen à cause de leur qualité. On peut ainsi

affirmer que les proportions d'enfants décédés par groupe d'âges des mères sont relativement de bonne qualité.

3.3.4.4. La mortalité maternelle

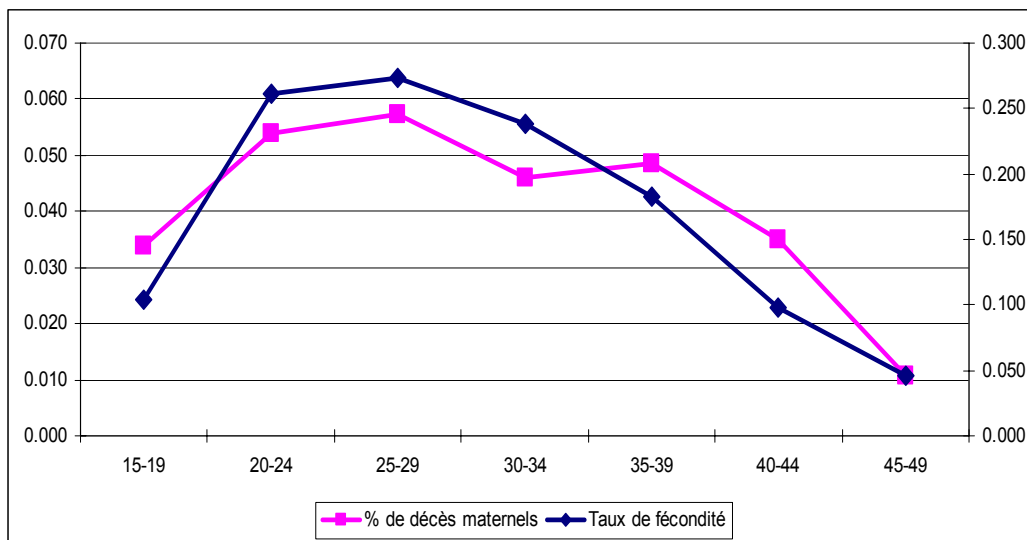
Le rapport de mortalité maternelle (RMM) ou nombre de décès maternels par naissances vivantes exprime le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Il sera calculé et évalué à partir des données observées.

Parmi les décès intervenus dans le ménage au cours des douze derniers mois, si la personne décédée est une femme âgée de 10 et 55 ans, au moment de son décès, les questions suivantes étaient posées :

- était-elle enceinte ?
- était-elle en train d'accoucher ?
- était-ce dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou un accouchement ? (si oui, noter le nombre exact de jours)

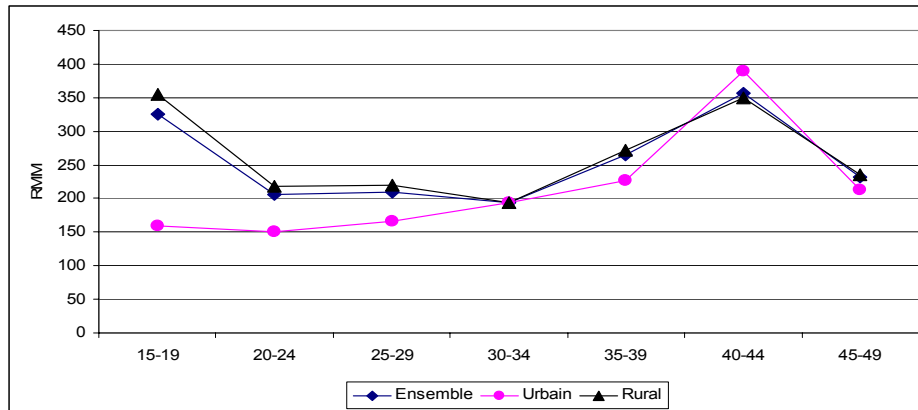
On s'attend à ce que la proportion des décès maternels suive la répartition par âge des taux de fécondité, tout en étant plus élevée aux âges jeunes et avancés⁷. Le graphique 3.22 montre que ce schéma est respecté.

Graphique 3.20 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges (données observées)



Les données observées indiquent un nombre moyen de 235 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le graphique du rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges doit avoir une forme en J, diminuant entre 15-19 ans et 20-24 ans, changeant peu à peu jusqu'à 35 ans et augmentant plus rapidement par la suite. Les données indiquent des irrégularités à partir de 40-44 ans suggérant une sous estimation ou un transfert entre groupes d'âges. Des ajustements sont nécessaires sur la base de la structure par âge de la population et de la structure par âge des décès.

⁷ Hill K., Stanton C. et Gupta N. (2001)

Graphique 3.21 : Rapports de mortalité maternels par groupe d'âges

3.3.4.5 Méthode de Preston et Coale

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer les données de mortalité. On peut citer entre autres, la méthode de Preston et Coale, et celle de Brass. L'hypothèse de ces méthodes est que la complétude de l'enregistrement des décès est la même pour tous les âges.

La méthode de Preston et Coale permet d'évaluer le niveau d'exhaustivité des décès déclarés. Selon cette méthode, il existe un âge « x » donné à partir duquel le taux de couverture des décès est indépendant de l'âge. La structure de la population et celle des décès étant issues du même système d'enregistrement, on peut appliquer la méthode sans corriger au préalable la structure de la population sous l'hypothèse que les deux répartitions sont affectées des mêmes erreurs de déclaration d'âge.

La méthode de Preston et Coale est basée sur la théorie de la population stable, en rapportant l'effectif de la population d'âge x au nombre de décès après l'âge x. Si le taux d'accroissement choisi s'avère ne pas être le meilleur alors la série des $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente des incohérences. La méthode résiste mieux aux écarts par rapport à la stabilité que la méthode de Brass. Pour cette raison, elle est utilisée dans cette présente évaluation des données de décès.

Si le taux d'accroissement choisi est trop fort, la séquence des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente un tracé s'inclinant vers le bas à mesure que l'âge augmente ; en revanche, s'il est trop faible, il s'incline vers le haut à mesure que l'âge augmente.

Pour les âges avancés, le tracé monte vers le haut en raison des exagérations des âges des personnes âgées.

La baisse récente de la fécondité ou de la mortalité, et des événements comme les guerres peuvent provoquer des écarts par rapport à la stabilité pour les intervalles d'âges concernés.

Pour tenir compte de l'importance des erreurs concernant les jeunes âges et les âges avancés, il est recommandé d'utiliser les 10 ans et plus et un intervalle ouvert à partir d'un âge élevé.

Taux d'accroissement

Si la population était réellement stable et les données non entachées d'erreurs, les groupes d'âges présenteraient des taux d'accroissement similaires. Ainsi, le choix s'est porté vers la médiane des taux d'accroissement par âge comme valeur de taux d'accroissement. S'il n'est

pas correct, le tracé diagnostique des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ le fera apparaître. L'utilisation de la médiane des taux d'accroissement (2,9%) pour les âges de 10 ans et plus fournit des résultats satisfaisants car le tracé est parallèle à l'axe des abscisses.

Tableau 3.22 : Taux d'accroissement par âge

Age	Pop 2006	Cumul (par le haut)	Pop 1996	Cumul (par le bas)	Taux d'accroissement (1996-2006) en %
0	2 436 913	13 942 775	1 768 424	10 305 477	3,0
5	2 315 710	11 505 862	1 805 497	8 537 053	3,0
10	1 746 588	9 190 152	1 380 944	6 731 555	3,1
15	1 475 285	7 443 564	1 086 850	5 350 611	3,3
20	1 185 378	5 968 279	770 544	4 263 761	3,4
25	1 009 285	4 782 901	669 320	3 493 217	3,1
30	794 820	3 773 616	575 044	2 823 897	2,9
35	656 824	2 978 796	469 347	2 248 853	2,8
40	549 287	2 321 972	392 246	1 779 506	2,7
45	427 739	1 772 685	312 878	1 387 260	2,5
50	358 810	1 344 946	280 438	1 074 382	2,3
55	273 563	986 136	209 541	793 944	2,2
60	712 573	712 573	584 403	584 403	2,0
Total	13 942 775		10 305 477		
Médiane (10-60+)					2,8
Médiane (0-60+)					2,9

Graphique 3.22 : Tracés diagnostiques des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$

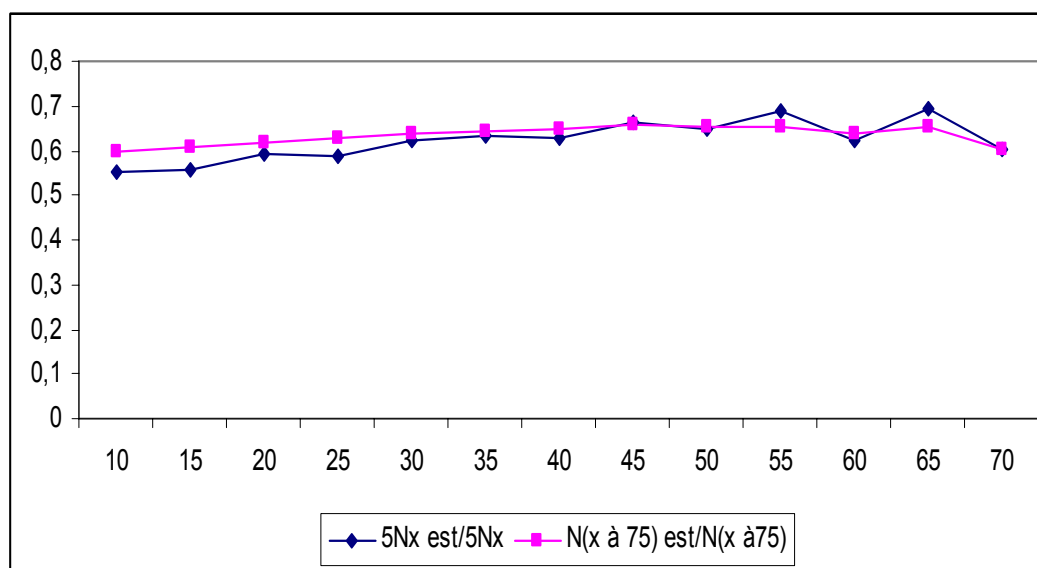


Tableau 3.23 : Complétude de l'enregistrement des décès

Age	Complétude de l'enregistrement des décès (%)
0	57,2
5	57,5
10	59,7
15	60,7
20	62,0
25	62,8
30	64,0
35	64,4
40	64,8
45	65,6
50	65,3
55	65,6
60	63,9
65	65,3
70	60,3
Médiane	63,9

La complétude des décès est de 64%. Cette complétude est plus faible pour les jeunes âges notamment les moins de 20 ans et encore plus prononcée pour les moins de 10 ans (Tableau 3.24).

Ces résultats suggèrent que les données de mortalité soient ajustées avant utilisation pour rendre compte du niveau réel du phénomène.

Les données de mortalité observées, bien qu'ayant révélé une insuffisance, constituent une base pour ajuster ces données. Les tables types de mortalité permettent d'ajuster les données de mortalité à partir d'informations sur celles-ci. La comparaison des données observées avec celles des tables types permet de choisir le modèle le plus adapté pour l'estimation des indicateurs de mortalité.

La table de mortalité retenue pour le Burkina Faso en 2006 est de la famille latino-américaine. Le choix de cette table type de mortalité pour le Burkina Faso procède d'une relative ressemblance de l'espérance de vie à tous les âges dans cette table avec celle du Burkina Faso. La structure de la mortalité de cette table est conforme à l'évolution des différents indicateurs de mortalité au cours des 10 dernières années.

3.3.5 La fréquentation scolaire

Le taux de non réponses pour la fréquentation scolaire est de 0,6%. Sur une population de 3 ans et plus d'un total de 12 558 133, on a enregistré 74 520 non déclarés.

En 2006, deux sources de données nationales permettent d'avoir des estimations des effectifs de la population scolaire et de la population scolarisable à partir desquelles il est

possible de calculer de deux manières différentes le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux net de scolarisation (TNS) au primaire. Ces sources sont : les statistiques scolaires produites par le MEBA et les données sur la population scolaire et la population scolarisable obtenues à partir du RGPH de 2006. De façon générale, il existe des écarts significatifs entre les données du recensement et celles du MEBA.

Les effectifs de la population scolaire dénombrée au primaire lors du recensement de 2006 sont inférieurs à ceux du MEBA de 137 436 élèves, soit un écart relatif de 9,7%. Au recensement de 1996, l'effectif scolaire total dénombré était inférieur de plus de 200 000 élèves aux chiffres issus des statistiques scolaires. Si ces écarts peuvent s'expliquer par un sous enregistrement des élèves lors du recensement, ils peuvent aussi provenir de la nature des informations collectées par les deux sources : le recensement collecte des données sur la fréquentation scolaire excluant de ce fait les élèves ayant abandonné l'école avant la date du recensement pour des raisons diverses ; cependant, les statistiques scolaires portent sur les inscriptions scolaires à la rentrée et incluent ainsi les abandons.

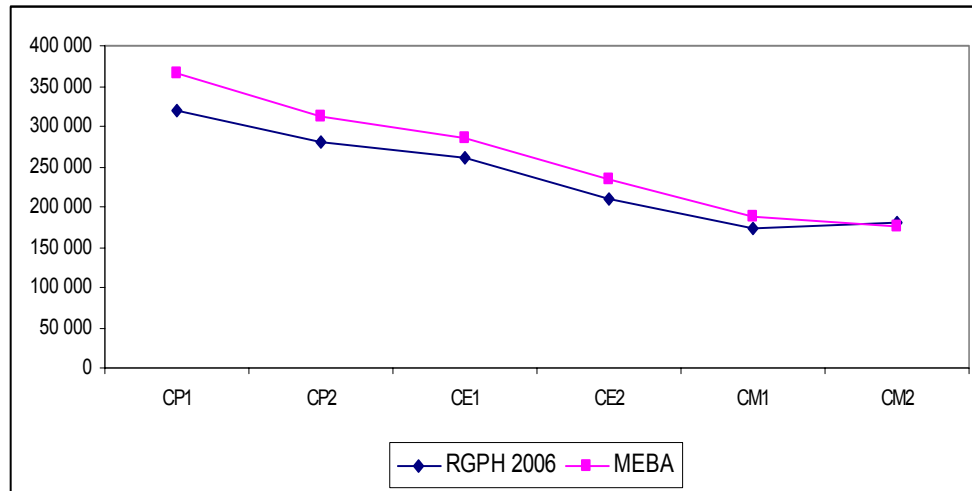
Par ailleurs, l'effectif des enfants âgés de 7-12 ans dénombré au recensement de 2006 est supérieur à celui utilisé par le MEBA⁸ à la même date de 118 943 enfants, soit un écart relatif de 4,8%. Cette différence de dénominateur (ou de population scolarisable) provient du fait que le dénominateur du MEBA est issu de projections de population pour l'année de 2006.

Tableau 3.24 : Effectifs des élèves/étudiants par classe/cycle d'études et sexe selon le recensement de 2006 et les statistiques scolaires de 2006/2007

Classe/cycle d'études	RGPH-2006			Statistiques Scolaires (SS)		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Maternelle	39 966	20 590	19 376	-	-	-
CP1	320 021	171 398	148 623	365 886	197 977	167 909
CP2	279 337	151 500	127 837	312 557	171 817	140 740
CE1	261 044	142 452	118 592	284 610	158 203	126 407
CE2	209 137	113 946	95 191	234 253	129 559	104 694
CM1	173 575	95 628	77 947	188 659	105 921	82 738
CM2	180 708	99 540	81 168	175 293	97 939	77 354
Total primaire	1 423 822	774 464	649 358	1 561 258	861 416	699 842
Secondaire 1 ^{er} cycle	346 950	195 592	151 358	280 712	161 200	119 512
Secondaire 2 nd cycle	110 641	65 298	45 343	71 664	44 736	26 928
Total secondaire	457 591	260 890	196 701	352 376	205 936	146 440
Supérieur	56 447	34 448	21 999	35 515	23 154	10 361
Pop. Sclarisable Prim.	2 464 937	1 263 786	1 201 151	2 345 994	1 201 873	1 144 121

⁸ Le dénominateur (population scolarisable) utilisé par le MEBA dans le calcul des taux de scolarisation (TBS et TNS) au primaire en 2006 est basé sur les projections faites à la suite du recensement de 1996.

Graphique 3.23 : Evolution des effectifs du primaire par classe selon le recensement de 2006 et les statistiques scolaires du MEBA



3.3.6 Les migrations

Le lieu de résidence actuelle, le lieu de naissance, le lieu de résidence douze mois avant la date du RGPH 2006, le lieu de résidence à l'étranger entre 1996 et 2006, la durée de la venue ou du retour, le motif de la venue ou du retour, la nationalité, l'émigration des 5 dernières années, la date de départ des émigrés et leur lieu de destination sont les variables qui ont été utilisées pour appréhender les migrations au cours du recensement.

La plupart des individus connaissent seulement le nom de leur village de naissance ou de résidence antérieure mais pas la commune ni la province de rattachement. Le fait que les communes soient de création récente dans le paysage administratif burkinabé rend encore difficile la saisie de ces deux variables.

Le lieu de résidence à l'étranger entre 1996 et 2006 et la durée de la venue ou du retour peuvent être entachés de biais compte tenu du fait que le chef de ménage qui est le répondant au questionnaire peut fournir des réponses erronées au sujet des membres du ménage. En outre, la période de dix ans visée qui concerne la période intercensitaire est longue et les réponses peuvent être erronées du fait des oublis ou des confusions de la part des répondants.

Les modalités du motif de la venue ou du retour n'étaient pas suffisamment distinctives et approfondies en sorte qu'un retour dont la raison profonde est la crise sociopolitique pourrait être confondu à un retour volontaire.

Concernant l'émigration des cinq dernières années, les difficultés rencontrées pour bien saisir cette variable sont :

- L'imprécision des dates de départ des émigrés du fait des oublis et du fait que l'évènement ne concerne pas directement le répondant ;
- Les omissions d'émigrés suite aux oublis ou au fait que les répondants refusent de le déclarer pour des raisons de ressentiments personnels ;
- Le caractère imprécis des destinations car le migrant peut changer de destinations sans que les répondants en soient informés ;
- Enfin, les cas de comptage multiples d'émigrés par plusieurs ménages où ils ont séjourné.

L'analyse des migrations intercommunales n'est pas possible du fait de la non prise en compte dans le questionnaire d'une question sur le lieu de résidence au recensement passé.

Tableau 3.25 : Proportion (%) de non déclarés pour quelques variables de migrations

Variables	Effectif	ND	% ND
Durée de retour ou de la venue	722 455	49787	6,9
Motif de retour	160348	18908	11.79
Résidence à l'étranger	14017262	33400	0.24

3.3.7 L'activité économique

Quatre variables ont servi à la saisie de l'activité économique :

- la situation par rapport à l'occupation pour tout résident de 5 ans et + ;
- l'occupation principale ;
- la situation dans l'occupation principale ;
- la branche d'activité correspondant à ce que fait principalement l'employeur ou l'entreprise dans laquelle exerce l'occupé.

La période de référence utilisée au RGPH 2006 pour l'activité économique est la semaine durant laquelle il faut avoir travaillé au moins trois (3) jours. Au sens du BIT, est occupée toute personne ayant effectué un travail d'une durée d'une heure au moins au cours de la semaine.

La notion d'emploi principal a été définie dans le recensement à l'instar de l'enquête QUIBB comme celui qui a occupé plus de temps au travailleur. Toutefois, il convient de noter qu'aux enquêtes 1-2-3 sur l'emploi, le choix était laissé à l'enquêté de donner son emploi principal sans référence a priori au temps ni au revenu.

Aussi, la comparaison des indicateurs de différentes sources doit-elle nécessairement en tenir compte. Cette situation interpelle également sur la nécessité d'harmoniser les concepts et les indicateurs des enquêtes d'envergure nationale.

Dans l'ensemble et au plan quantitatif, la proportion des non déclarés est faible, moins de 2%.

Tableau 3.26 : Proportions de non déclarés de quelques variables de l'activité économique

Variables	Effectif	ND	% de ND
Situation dans l'occupation	6715698	129443	1,93
Secteur d'activité	6715698	73356	1,09

3.3.8 Proportion de non déclarés pour certaines variables

La proportion de non déclarés est faible dans l'ensemble, moins de 5%.

Tableau 3.27 : Proportions de non déclarés selon quelques variables

Variables	Effectif	ND	% de ND
Lien de parenté avec le chef de ménage	14017262	156230	1.11
Situation de résidence	14196259	0	0.00
Taille du ménage	2360126	0	0.00
Type de handicap majeur	168094	0	0.00
Etat matrimonial*	8517388	199285	2.34
Statut d'alphabétisation	10105031	3115	0.03
Type d'habitat	2360126	30916	1.31
Nature du sol	2360126	32352	1.37
Nature des murs	2360126	13865	0.59
Nature du toit	2360126	22999	0.97
Source d'approvisionnement en eau de boisson	2360126	15738	0.67
Mode principal d'éclairage	2360126	25222	1.07
Mode principale d'énergie pour la cuisson	2360126	14105	0.60
Type principal d'aisance	2360126	19049	0.81
Mode principal d'évacuation des ordures ménagères	2360126	15048	0.64
Mode principal d'évacuation des eaux usées	2360126	50139	2.12

CONCLUSION

Dans l'ensemble l'évaluation a permis d'apprécier la qualité et la fiabilité des données du Recensement. Il ressort notamment les problèmes liés à la déclaration des âges, qui du reste sont courants dans les pays en développement. Les données relatives à l'âge, à la fécondité, à la mortalité et aux migrations sont de qualité acceptable.

Les regroupements par groupe d'âges quinquennaux ont permis d'améliorer la régularité des données.

Le taux d'accroissement intercensitaire s'est avéré à la hausse entre 1996 et 2006 (3,1%) comparativement à celui de 1985-1996 (2,4%). Des hypothèses ont été formulées, entre autres, la contribution des migrations de retour de Burkinabé dans un contexte de baisse de la mortalité et de stabilité de la fécondité.

RECOMMANDATIONS

De ce qui précède, on peut retenir en guise de recommandations pour les prochaines opérations de collecte à l'endroit des institutions suivantes :

Institut national de la statistique et de la démographie

- Prendre des dispositions pour le recensement de 2016 en vue de minimiser les risques d'erreurs dans ce recensement ;
- Des études spécifiques sont à conduire sur le taux d'accroissement intercensitaire en vue de cerner les facteurs explicatifs.
- La révision de la période du dénombrement (décembre) qui coïncide avec les préparatifs et les déplacements des populations pour les fêtes de fin d'année, ce qui permettra d'améliorer la couverture de la ville de Ouagadougou.

Conseil national de la statistique

- Harmoniser les concepts et les indicateurs des opérations d'envergure nationale.

UNFPA

- Renforcer le soutien à la collecte des données

Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation

- Améliorer la couverture de l'état civil avec l'appui des partenaires techniques et financiers compte tenu du fait qu'un peu plus d'un tiers de la population n'a pas d'acte de naissance à travers surtout la sensibilisation de la population à la déclaration des événements à l'état civil

BIBLIOGRAPHIE

Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) : *Résultats du 3è recensement général et de la population et de l'habitat-2002*, Rapport national de présentation, décembre 2006, Ministère de l'Economie et des Finances, Sénégal.

Direction Générale de l'Institut National de la Statistique : *Recensement général et de la population et de l'habitat, 1993*. Vol.2 Rapport d'analyse. Tome1 Etat de la population, Janvier 1997, Ministère de l'Economie et du Plan, Madagascar.

Direction Générale de la Statistique, des Etudes Economiques et Sociales : *Troisième recensement général et de la population et de l'habitation de 2003*. Rapport d'analyse thématique : structure et répartition spatiale de la population, Bangui 30 juin 2005. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Centrafrique.

Evaluation des résultats du recensement général de la population et de l'habitation du Niger de 2001 : document de travail.

Gendreau F. « *La population de l'Afrique* ». *Manuel de démographie*. KARTHALA-CEPED, 25 mai 1991.

Gendreau F. et al. : *Manuel de Yaoundé*. Estimations indirectes en démographie africaine. IFORD.

Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) : *analyse des résultats, tome1, répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin* », Direction des études économiques, Ministère chargé du Plan, de la Prospective et du Développement, Cotonou octobre 2003, Bénin.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : *Recensement général de la population de décembre 1975, Résultats définitifs, volume 1 : données nationales*, Août 1978, Ministère du Plan et de la Coopération, Haute Volta.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : *Recensement général de la population, 1985 « Analyse des résultats définitifs*», mars 1990, Burkina Faso.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : *Recensement général de la population et de l'habitation, 1996 « Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation, volume 1*», Ouagadougou, décembre 2000, Ministère de l'Economie et des Finances, Burkina Faso.

Manuel X « *Techniques indirectes d'estimation démographique* ». Nations Unies. New York, 1984.

Nations Unies : *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, 2006.

ANNEXES

Annexe A1 : Méthode d'estimation du taux d'omission

Le taux d'omission représente la proportion des individus non recensés lors du RGPH-2006. Il peut s'agir des ménages ou des personnes membres d'un ménage omis. Dès lors, il faut calculer le taux d'omission des personnes et/ou des ménages à la date du recensement.

Pour les besoins du calcul des indicateurs de couverture, les trois strates initiales de l'EPC (Ouagadougou, autres villes et rurale) ont été éclatées en 25 sous-strates en considérant l'urbain et le rural de chaque région et en regroupant les régions de faible nombre de grappes (voir détails dans le rapport de l'EPC). L'échantillon de l'enquête a porté uniquement sur les ménages ordinaires.

Ainsi donc, à partir des différentes catégories de ménages ordinaires dont le statut de dénombrement a été clairement établi à l'issue de la phase du collationnement des ménages et de leurs membres, on a procédé au calcul des taux d'omission. Pour les besoins de présentation aisée de certaines formules de calcul, on a les notations suivantes pour caractériser les grandeurs en présence. Ainsi, on peut écrire :

- h = numéro (porté en indice) de la strate, avec $h = 1, 2, 3, 4, \dots, 22, 23$ ou 25 ;
- h_i = numéro (porté en indice) de la ZD (i) dans la strate « h », avec $i = 1, 2, 3, \dots, N_h$;
- N_h = nombre de ZD dans la strate « h » ;
- $N = \sum_{h=1}^{h=32} N_h$ = nombre total de ZD ;
- n_h = nombre de ZD-échantillon dans la strate « h » ;
- $p_{h,i}$ = effectif de la population dans la ZD-échantillon (i) de la strate « h » ;
- P_h = effectif de la population dans la strate « h » ;
- $O_{h,i}$ = effectif de la population omise lors du dénombrement dans la ZD $_i$ de la strate « h » ;
- $A_{h,i}$ = effectif de la population enquêtée et recensée (appariée) dans la ZD $_i$ de la strate « h » ;
- $S_{h,i}$ = effectif de la population recensée dans la ZD $_i$ de la strate « h » mais sortie du champ à la date de l'enquête (décès ou migration) ;
- $t_{h,i}$ = taux d'omission dans la ZD $_i$ de la strate « h » ;
- t_h = taux d'omission dans la strate « h » ;
- r_h = coefficients de redressement des effectifs des population de la strate « h ».

L'objectif premier de cette enquête post censitaire étant la détermination du degré d'exhaustivité du dénombrement, nous allons retenir le taux d'omission comme estimateur à partir duquel il sera possible de dériver des coefficients de redressement des effectifs bruts observés. De façon empirique, le taux d'omission dans une ZD-échantillon, se mesure par la fréquence relative des individus omis lors du dénombrement et observés lors de l'enquête. Au niveau d'une strate, le tirage des ZD-échantillons a été réalisé avec des probabilités inégales proportionnelles à leur taille (méthodes des totaux cumulés) ; aussi, le taux d'omissions dans une strate doit être obtenu comme une moyenne pondérée des taux d'omission empirique calculés dans chaque ZD-échantillon ; les coefficients de pondération sont les inverses des probabilités de tirage des ZD-échantillon. Au niveau de l'ensemble du pays, le taux d'omission global sera une moyenne pondérée des taux calculés dans chaque strate ; les coefficients de pondération sont à ce niveau les poids de chaque strate dans l'univers.

Ainsi, en appliquant toutes ces considérations, on établit les formules de calcul des estimateurs :

- $t_{h,i} = (O_{h,i}) / (A_{h,i} + O_{h,i} + S_{h,i})$ = fréquence relative des omissions d'individus dans la ZD_{h,i}
- p_{hi}/P_h = probabilité de tirage de la ZD (i) dans l'échantillon de la strate « h » ;
- $t_h = [(1/N_h) * (1/n_h)] \sum t_{h,i} / (p_{hi}/P_h)$ = taux d'omission dans la strate « h » ; i=1 et h=32
- $t = \sum_{h=1} (P_h/P) * t_h$ = taux d'omission au niveau national ;
- $r_h = 1 / (1 - t_h)$ = coefficient de redressement des effectifs des ménages au niveau de la strate « h ».

Il est à signaler que l'effectif des individus omis est donné par la somme des personnes enquêtées et non recensées et les personnes omises par les deux opérations (elles sont estimées par la méthode de **Chadra Sekar et Deming**)

L'application de ces formules a conduit aux taux d'omission par strate contenus dans le tableau 1. Ces taux, pondérés par le poids relatif de leur strate, conduisent aux taux d'omission de chaque strate de l'enquête. Pour obtenir le taux d'omission national, on a pondéré le taux de chaque strate par le poids relatif de la strate.

Comme mentionné plus haut, l'imprécision de la cartographie dans certaines zones du pays a créé plus de ménages non appariés que cela ne devait être, influençant à la baisse, le taux de couverture, en particulier dans la ville de Ouagadougou.

Tableau A.1 : Rapports de masculinité des Régions

Régions	RM		
	Ensemble	Urbain	Rural
Boucle du Mouhoun	98,1	100,1	97,9
Cascades	96,6	102,1	95,4
Centre	100,8	102,1	93,3
Centre-Est	87,8	91,6	87,0
Centre-Nord	89,0	98,0	88,2
Centre-Ouest	85,5	95,2	84,1
Centre-Sud	89,4	93,9	88,9
Est	96,3	104,4	95,8
Hauts-Bassins	97,7	99,6	96,6
Nord	87,9	95,7	86,9
Plateau Central	87,3	90,6	87,0
Sahel	98,8	100,9	98,7
Sud-Ouest	93,1	99,7	92,3
Ensemble	93,4	99,7	91,6

Tableau A.2 : Ratios d'âge par année d'âge

Age	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	77	78	77	85	86	85	76	76	75
2	120	120	120	111	111	111	122	121	122
3	100	101	99	102	102	102	100	101	99
4	100	99	102	98	98	99	101	99	103
5	94	95	94	93	93	92	95	96	94
6	102	102	102	105	105	105	101	101	101
7	110	109	110	103	103	103	111	111	111
8	93	93	92	101	100	101	91	91	90
9	97	96	97	92	92	92	98	97	99
10	118	119	118	116	116	116	119	119	119
11	78	79	77	82	83	81	77	78	76
12	117	116	118	110	109	110	119	118	120
13	96	97	94	99	99	99	95	96	93
14	93	90	96	97	96	98	92	89	95
15	110	114	106	100	101	99	114	118	108
16	93	94	92	103	102	103	90	91	88
17	105	102	107	98	97	99	107	104	110
18	102	103	101	106	108	105	100	101	100
19	82	82	83	90	88	91	80	79	80
20	147	139	153	123	123	123	158	147	165
21	72	77	68	83	85	81	67	73	63
22	116	108	123	110	108	113	119	109	128
23	94	99	90	96	98	94	93	100	88
24	81	84	78	91	91	92	76	81	72
25	136	124	147	114	112	115	148	131	161
26	87	94	82	100	102	98	82	90	76
27	105	102	108	96	96	97	109	105	113
28	105	104	105	108	107	108	104	103	105
29	64	68	61	70	70	71	62	68	58
30	188	172	202	159	161	157	201	178	219
31	66	71	63	74	74	75	63	70	59
32	115	114	116	119	121	116	113	110	115
33	95	92	97	89	87	90	98	95	100
34	73	80	67	82	81	82	70	79	63
35	149	137	160	132	134	129	156	138	171
36	90	93	88	98	97	99	87	91	84
37	92	95	90	89	90	89	93	97	90
38	110	105	114	106	107	105	112	105	117
39	62	68	58	68	66	71	60	68	54
40	211	184	236	184	190	178	221	181	255
41	60	67	54	65	64	66	58	68	51
42	111	111	111	116	118	115	109	108	109
43	103	99	107	96	94	98	106	101	111
44	72	80	66	80	81	79	70	80	63
45	141	127	153	130	130	131	144	126	159
46	98	101	96	100	100	100	98	102	95
47	86	90	83	89	90	88	86	90	82
48	111	106	116	106	105	106	113	106	119

Tableau A.3 : Proportion de la population possédant un acte de naissance par région, selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Régions	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
Boucle du Mouhoun	60,2	66,0	54,5	89,7	91,2	88,2	57,5	63,7	51,4
Cascades	66,9	70,8	63,2	93,1	93,8	92,3	60,7	65,1	56,4
Centre	91,6	93,1	90,2	93,8	94,5	93,1	78,8	84,0	73,9
Centre-Est	55,8	63,2	49,3	82,4	85,6	79,5	50,1	58,3	43,0
Centre-Nord	52,4	60,9	44,8	88,1	90,4	85,9	49,2	58,2	41,4
Centre-Ouest	57,6	63,8	52,3	84,3	86,0	82,7	53,6	60,3	48,0
Centre-Sud	64,3	71,0	58,3	86,1	89,1	83,2	61,8	68,9	55,4
Est	36,5	44,3	29,0	83,8	86,5	81,0	33,2	41,2	25,5
Hauts-Bassins	73,2	76,6	69,9	91,2	92,1	90,3	62,3	67,0	57,8
Nord	54,2	62,1	47,2	84,9	87,5	82,5	50,1	58,6	42,7
Plateau Central	57,9	65,8	51,0	87,0	90,1	84,1	55,4	63,7	48,2
Sahel	25,6	33,3	17,9	65,7	70,1	61,3	22,7	30,6	14,8
Sud-Ouest	49,9	56,7	43,6	80,2	83,8	76,6	46,1	53,1	39,5
Ensemble	59,1	65,2	53,4	90,0	91,5	88,6	50,0	57,2	43,5

Tableau A.4 : Descendance moyenne du moment selon la région

	Burkina Faso	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud Ouest
TFGcd	5,3	5,7	5,3	3,8	5,5	5,9	5,6	5,4	6,2	4,9	5,8	5,8	5,5	5,2
TGFbr	6,7	7,2	6,8	5,6	6,9	6,7	6,8	6,8	7,9	6,5	6,7	6,5	6,8	6,8
P7	6,0	6,7	5,8	4,0	6,4	6,7	6,0	5,9	7,8	5,6	6,1	6,5	6,5	6,3

Tableau A.5 : Parités moyennes, et Equivalents de parités (Milieu urbain)

Groupe d'âges	Parités déclarées	Equivalents de parité	P/F
15-19	0,1	0,1	1,2
20-24	0,8	0,7	1,1
25-29	1,8	1,7	1,1
30-34	2,9	2,6	1,1
35-39	4,0	3,4	1,2
40-44	4,8	3,8	1,3
45-49	5,4	4,2	1,3

Tableau A.6 : Parités moyennes, et Equivalents de parités (Milieu rural)

Groupe d'âges	Parités déclarées	Equivalents de parité	P/F
15-19	0,3	0,3	1,2
20-24	1,6	1,5	1,1
25-29	3,1	3,0	1,0
30-34	4,4	4,4	1,0
35-39	5,5	5,5	1,0
40-44	6,2	6,2	1,0
45-49	6,5	6,6	1,0

Tableau A.7 : Cohortes reconstituées par génération et taux de survie

Groupe d'âges	1996			2006			Taux de survie			
	Hom.	Fem.	Ens.	Groupe d'âges	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
0 – 4	893 257	882 300	1 775 556							
5 – 9	916 816	888 681	1 805 497							
10-14	709 590	671 354	1 380 944	10-14	900 103	846 485	1,008	0,959	0,984	1,008
15 – 19	536 254	550 596	1 086 850	15 – 19	710 323	764 962	0,775	0,861	0,817	0,775
20 – 24	341 582	428 963	770 544	20 – 24	530 425	654 953	0,748	0,976	0,858	0,748
25 – 29	286 483	382 837	669 320	25 – 29	448 431	560 854	0,836	1,019	0,929	0,836
30 – 34	251 093	323 952	575 044	30 – 34	363 408	431 412	1,064	1,006	1,032	1,064
35 – 39	206 416	262 931	469 347	35 – 39	298 236	358 588	1,041	0,937	0,981	1,041
40 – 44	174 086	218 161	392 246	40 – 44	250 143	299 144	0,996	0,923	0,955	0,996
45 – 49	145 697	167 181	312 878	45 – 49	195 016	232 723	0,945	0,885	0,911	0,945
50 – 54	127 561	152 877	280 438	50 – 54	166 281	192 529	0,955	0,883	0,915	0,955
55 – 59	103 340	106 202	209 541	55 – 59	132 254	141 309	0,908	0,845	0,874	0,908
60 – 64	93 884	103 154	197 038	60 – 64	111 176	127 786	0,872	0,836	0,852	0,872
65 – 69	67 174	66 020	133 194	65 – 69	80 542	83 067	0,779	0,782	0,781	0,779
70 – 74	54 527	60 867	115 394	70 – 74	63 727	72 555	0,679	0,703	0,692	0,679
75 – 79	31 755	31 152	62 907	75 – 79	37 186	39 927	0,554	0,605	0,579	0,554
80 et +	31 369	44 501	75 871	80 et +	40 643	55 964	0,745	0,919	0,837	0,745
Ens.	4 970 882	5 341 727	10 312 09	Ensemble	4 327 894	4 862 258	0,871	0,910	0,891	0,871

Tableau A.8 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour l'ensemble

Groupe d'âges	Décès			Population			Taux bruts de mortalité			RM des TBM observés
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	
0	16259	8785	7474	466516	235090	231426	34,9	37,4	32,3	115,7
1-4	35088	18480	16608	1970397	995520	974877	17,8	18,6	17,0	109,0
5-9	6668	3817	2851	2315710	1176473	1139237	2,9	3,2	2,5	129,6
10-14	2969	1715	1254	1746588	900103	846485	1,7	1,9	1,5	128,6
15-19	3175	1639	1536	1475285	710323	764962	2,2	2,3	2,0	114,9
20-24	3460	1652	1808	1185378	530425	654953	2,9	3,1	2,8	112,8
25-29	3553	1703	1850	1009285	448431	560854	3,5	3,8	3,3	115,1
30-34	3923	2023	1900	794820	363408	431412	4,9	5,6	4,4	126,4
35-39	3321	1882	1439	656824	298236	358588	5,1	6,3	4,0	157,3
40-44	3578	2094	1484	549287	250143	299144	6,5	8,4	5,0	168,7
45-49	2875	1808	1067	427739	195016	232723	6,7	9,3	4,6	202,2
50-54	3241	1985	1256	358810	166281	192529	9,0	11,9	6,5	183,0
55-59	2669	1724	945	273563	132254	141309	9,8	13,0	6,7	194,9
60-64	3636	2121	1515	238962	111176	127786	15,2	19,1	11,9	160,9
65-69	3027	1722	1305	163609	80542	83067	18,5	21,4	15,7	136,1
70-74	4132	2305	1827	136282	63727	72555	30,3	36,2	25,2	143,6
75-79	3172	1833	1339	77113	37186	39927	41,1	49,3	33,5	147,0
80+	7620	3924	3696	96607	40643	55964	78,9	96,5	66,0	146,2
Burkina Faso	116199	63437	52762	14017262	6768739	7248523	8,3	9,4	7,3	128,8

Tableau A.9 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour le milieu urbain

Groupe d'âges	Décès			Population			Taux bruts de mortalité			RM des TBM observés
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	
0	1704	962	742	87021	44072	42949	19,6	21,8	17,3	126,3
1-4	3506	1863	1643	333623	169737	163886	10,5	11,0	10,0	109,5
5-9	747	437	310	401898	200004	201894	1,9	2,2	1,5	142,3
10-14	412	243	169	369532	178639	190893	1,1	1,4	0,9	153,7
15-19	477	256	221	411383	192566	218817	1,2	1,3	1,0	131,6
20-24	599	308	291	366029	178980	187049	1,6	1,7	1,6	110,6
25-29	673	317	356	296420	150350	146070	2,3	2,1	2,4	86,5
30-34	873	394	479	228658	122850	105808	3,8	3,2	4,5	70,8
35-39	719	407	312	172705	92889	79816	4,2	4,4	3,9	112,1
40-44	744	463	281	136961	71800	65161	5,4	6,4	4,3	149,5
45-49	646	428	218	99671	52052	47619	6,5	8,2	4,6	179,6
50-54	698	446	252	78866	41122	37744	8,9	10,8	6,7	162,4
55-59	530	362	168	56234	29228	27006	9,4	12,4	6,2	199,1
60-64	705	430	275	45740	21983	23757	15,4	19,6	11,6	169,0
65-69	529	321	208	29765	14189	15576	17,8	22,6	13,4	169,4
70-74	651	371	280	23129	10103	13026	28,1	36,7	21,5	170,8
75-79	466	270	196	12366	5449	6917	37,7	49,6	28,3	174,9
80+	1131	543	588	15537	5273	10264	72,8	103,0	57,3	179,8
Ensemble Urbain	15810	8821	6989	3165538	1581286	1584252	5,0	5,6	4,4	126,4

Tableau A.10 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts pour le milieu rural

Groupe d'âges	Décès			Population			Taux bruts de mortalité			RM des TBM observés
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	
0	14555	7823	6732	379495	191018	188477	38,4	41,0	35,7	114,7
1-4	31582	16617	14965	1636774	825783	810991	19,3	20,1	18,5	109,1
5-9	5921	3380	2541	1913812	976469	937343	3,1	3,5	2,7	127,7
10-14	2557	1472	1085	1377056	721464	655592	1,9	2,0	1,7	123,3
15-19	2698	1383	1315	1063902	517757	546145	2,5	2,7	2,4	110,9
20-24	2861	1344	1517	819349	351445	467904	3,5	3,8	3,2	118,0
25-29	2880	1386	1494	712865	298081	414784	4,0	4,6	3,6	129,1
30-34	3050	1629	1421	566162	240558	325604	5,4	6,8	4,4	155,2
35-39	2602	1475	1127	484119	205347	278772	5,4	7,2	4,0	177,7
40-44	2834	1631	1203	412326	178343	233983	6,9	9,1	5,1	177,9
45-49	2229	1380	849	328068	142964	185104	6,8	9,7	4,6	210,5
50-54	2543	1539	1004	279944	125159	154785	9,1	12,3	6,5	189,6
55-59	2139	1362	777	217329	103026	114303	9,8	13,2	6,8	194,5
60-64	2931	1691	1240	193222	89193	104029	15,2	19,0	11,9	159,1
65-69	2498	1401	1097	133844	66353	67491	18,7	21,1	16,3	129,9
70-74	3481	1934	1547	113153	53624	59529	30,8	36,1	26,0	138,8
75-79	2706	1563	1143	64747	31737	33010	41,8	49,2	34,6	142,2
80+	6489	3381	3108	81070	35370	45700	80,0	95,6	68,0	140,6
Ensemble rural	96556	52391	44165	10777237	5153691	5623546	9,0	10,2	7,9	129,4

Tableau A.11 : Taux bruts de mortalité observés et rapports de masculinité des taux bruts par région

Milieu/Région	Décès			Population			TBM			RM des TBM (M/F)
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	
Urbain	16411	9190	7221	3181967	1588895	1593072	5,16	5,78	4,53	1,3
Rural	99788	54247	45541	10835295	10835295	10835295	9,21	5,01	4,20	1,2
Boucle du Mouhoun	13556	7155	6401	1442749	714342	728407	9,40	10,02	8,79	1,1
Cascades	5264	2716	2548	531808	261368	270440	9,90	10,39	9,42	1,1
Centre	6875	3939	2936	1727390	867010	860380	3,98	4,54	3,41	1,3
Centre-Est	11040	6046	4994	1132016	529333	602683	9,75	11,42	8,29	1,4
Centre-Nord	10969	5972	4997	1202025	565986	636039	9,13	10,55	7,86	1,3
Centre-Ouest	11326	6324	5002	1186566	546825	639741	9,55	11,56	7,82	1,5
Centre-Sud	5157	2872	2285	641443	302859	338584	8,04	9,48	6,75	1,4
Est	8620	4690	3930	1212284	594868	617416	7,11	7,88	6,37	1,2
Hauts-Bassins	12021,0	6603,0	5418,0	1469604	726229	743375	8,18	9,09	7,29	1,2
Nord	11449	6255	5194	1185796	554692	631104	9,66	11,28	8,23	1,4
Plateau Central	6097	3373	2724	696372	324588	371784	8,76	10,39	7,33	1,4
Sahel	6471	3531	2940	968442	481375	487067	6,68	7,34	6,04	1,2
Sud-Ouest	7354	3961	3393	620767	299264	321503	11,85	13,24	10,55	1,3
Ensemble	116199	63437	52762	14017262	6768739	7248523	8,29	9,37	7,28	1,3

Tableau A.12 : Evolution de quelques indicateurs d'état, de 1975 à 2006

Indicateurs	1975	1985	1996	2006
Taux d'accroissement	2,7	2,4	3,1	
% de femmes	49,8	51,9	51,8	51,7
Rapports de masculinité	100,6	92,8	93,1	93,4
Population de moins de 15 ans	45,3	48,3	47,9	46,4
Population de 65+ans	3,1	4,0	4,1	3,4
% de femmes chefs de ménages	5,1	9,7	9,9	11,0
Densité de la population	20,6	29,0	38,1	51,8

1 – PERSONNEL PERMANENT DU RGPH

DIRECTION DU RGPH

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOUBENJAMIN

Conseiller Technique Principal du RGPH

COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR

DIVISION	RESPONSABLE	MEMBRES
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOUE Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE Hélène
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> - DABIRE Bonayi - LOUGUE Siaka - KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - OUATTARA Ardjouma - SOME Lanko
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> - SAGNON L. Célestin - BADO Aristide - SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - CONGO Zacharie - BAHAN Dalomi - SORY Ibrahima
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - VOKOUMA K. Jocelyne - KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - KABORE Joannis - TOUGMA J. Gabriel - BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - SAWADOGO Ram Christophe - ZONGO Issa - BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - OUOBA Pagari - KONE Michel - OUEDRAOGO Habibou
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - LANKOANDE Malick - TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°	NOM ET PRENOMS
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE

N°	NOM ET PRENOMS
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

NOM ET PRENOMS	FONCTION
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite